



FILIÈRE CASTANÉICOLE

LA LONGUE CONVALESCENCE

P5 À 7

Photo Jean Harixalde

1,60€



SOLIDARITÀ
LA DEUXIÈME VIE
DU SACRÉ-CŒUR

P8

ÉDITO P3 • OPINION P4
KAMPÀ P10 • LOI DE FINANCES 2020 P24
BRÈVES P25 • GRAPHOPÉDAGOGIE P 26
CARNETS DE BORD P28
SÉLECTION SORTIES P30
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Nouveau en Corse

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

**Et bien d'autres supports
de communication visuelle !**

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

SOMMAIRE

OPINION

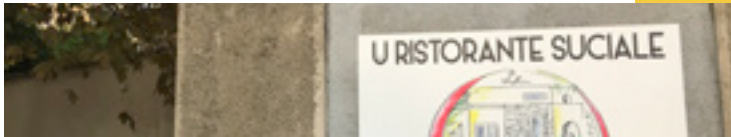
P4

FILIÈRE CASTANÉICOLE **LA CONVALESCENCE**

P5

SACRÉ-CŒUR **UNE DEUXIÈME VIE SOLIDAIRE**

P8



KAMPÀ

P10

ANNONCES LÉGALES

P11

POLITIQUE **LOI DE FINANCES 2020**

P24

BRÈVES

P25

ÉDUCATION **MAUVAISE ÉCRITURE, ÇA SE SOIGNE**

P26

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P28

SÉLECTION DE SORTIES

P30

Avvedaci o sgiò presidenti

L'annunciu hè statu fattu di manera ufficiali luni scorsu. Olivier Miniconi, presidenti di u GFC Aiaciu, hà dicesu di demissionà dopu à quatordecini anni d'una lealtà di quilli putenti. In u cumunicatu, u capu d'intrapresa spiega chì «l'ubligazioni liati à a funzioni di presidenti di un club di ballò sò divintati, u tempu passendu, difficiuli à gistiscia». Una decisione «riflittuta dipoi un pezzu», chì duvia essa effettiva dighjà à a fini di a staghjoni passata, ma a falata di u GFCA in Nazionali 1 n'hà dicesu altrimenti. Aspittendu a numinazioni di un capitanu novu pà u battellu di i Diavuli Rossi, hè Christophe Etori, u direttore spurtivu, chì sarà incaricatu di manera pruvvisoria di ssa funzioni prisidiniali. Ci voli à di chì, fora di u fattu d'un ghjucà più in Liga 2, i castighi sò stati numarosi, soprattutto st'ultimi mesi, puru s'è Olivier Miniconi sapia dighjà, prima, di ciò ch'ellu saria fattu u so avvena in Mezavia. U ricorsu si pò di mancatu pà integrà torna a siconda divisioni (di pettu à un'integrazioni ghjudicata com'è abusiva di u club di Sochaux, par via d'elementi finanziari di mantenimentu dubbitosi), i cundanni disciplinari di partiti senza publicu in Ange Casanova, una situazione spurtiva abbastanza pessima dipoi u mesi d'aostu scorsu... Podassi chì ssu cuntestu glubali, aldilà di i mutivazioni primi d'Olivier Miniconi, avarà ghjucatu abbastanza inde a so presa di decisioni. In tutti i casi, i sustenidori ùn si scurdaràni chì hè sottu à a so presidenza chì u GFCA hà fattu parcorsi famosi in cuppa, hà ritrovu, dopu à parechji anni d'assenza, u mondu prufizionali cù a Liga 2 è hà cunnisciutu soprattutto, pà a prima è sola volta di a so storia, una cullata in Liga 1 quattru anni fà. Hè durante ssa mandatura dinò chì u club hè divintatu, infini, pruprietariu di u so stadiu, chì appartinia, fin'è u 2016, à a CCAS; un locu chì hè statu mudernizatu è rinnuvatu pà risponda à i dumandi di l'istanzi di u ballò. Hè infini in ssu mentri ch'ella hè spuntata infini a pussibilità di veda nascia un centru di furmazioni pà a ghjuventù. Nienti cà par tuttu què, Olivier Miniconi firmerà u presidenti chì hà scrittu parechji di i più belli paghjini di u libru Gazélec... ■ **SantuCASANOVA**

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Bonifacio ou le Sartenaïs?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

L'ICN recherche
ses correspondants locaux.

Écrivez-nous: **journal@icn-presse.corsica****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™**

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



H U M E U R

La vague

Vague naturelle et destructrice dont a été victime dernièrement le Sud-est. Vague de boue due aux pluies torrentielles, au réchauffement climatique mais aussi à l'urbanisation de plus en plus intensive.

Et puis vague humaine qui arrive sur nos rivages personnels, qui rassemble ou éloigne avec ses mouvements oscillatoires.

Vague qui fracture, comme celle qui a charrié, il y a un an déjà, des gilets jaunes. Une vague exceptionnelle provoquée par une grande marée -elle aussi humaine- acculée depuis trop longtemps dans des difficultés financières et sociales. Vague qui aujourd'hui s'est peut-être transformée en mascaret dont on sait qu'il peut être spectaculaire mais qui n'inquiète plus vraiment.

Vague qui se forme lentement, sûrement, mais qui ne donne plus naissance à de simples brises -de mères, de sœurs, de filles- soufflant uniquement dans le foyer familial. Le 23 novembre, 150 000 petites vagues de tout âge, de toute catégorie sociale, se sont unies pour provoquer un raz de marée violet. Une vague désormais visible de tous pour lutter contre les violences faites aux femmes, pour dénoncer les féminicides et ce même après les annonces faites par le Premier ministre à l'issue d'un Grenelle des violences conjugales : 40 mesures pour reconnaître les actes, les maux, les conséquences de ce fléau mais encore insuffisantes pour répondre à l'urgence qui s'accommode mal avec le temps législatif ou judiciaire, bien trop long.

Enfin, il y a une vague qu'aucun gouvernement ne souhaite voir car, scélérate, elle peut réduire à néant des volontés de réformes qui font houle. La prochaine vague annonciatrice d'un tsunami de grèves et actions répétées sera observable le 5 décembre. Elle permettra au gouvernement d'avoir une idée encore moins vague de l'épuisement et des attentes de ceux qui déferleront dans les rues et, n'en doutons pas, au Président de continuer de tant apprendre, d'eux. ■ **Dominique PIETRI**

IL FALLAIT LE DIRE

«Merci aux Restos du cœur pour le lancement de la 35^e campagne d'hiver et l'aide apportée à tous les bénéficiaires. Votre solidarité leur est essentielle» a twitté **Agnès**

Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, le 26

novembre. Nul doute que l'hommage ira droit au cœur des bénévoles. Toutefois, les mots gagnent parfois à s'accompagner d'actions. Dans leur rapport sur le volet de la loi de finances pour 2020 qui a trait notamment à la solidarité, les sénateurs Bazin et Bocquet jugent ainsi nécessaire que l'État *«tire les conséquences sur son mode d'organisation et de gestion»* du Fonds européen d'aide aux plus démunis (Fead). En effet, rappellent-ils, les *«difficultés»* de gestion du Fead par les autorités françaises risquent d'occasionner pour la France [et donc les associations telles que les Restos pour qui ces crédits représentent 30 % des denrées alimentaires distribuées] une perte estimée au bas mot à 70 M€ pour la période 2014-2020. *«C'est assez dramatique»* note sobrement Eric Bocquet. ■ **EM**

LIBERTÉ «NON RÉCUPÉRABLE!»

C'est la dernière réplique des Mains sales. Avant que le spectateur, surpris, apeuré, ou heureux à l'idée d'aller bientôt vider sa vessie, n'entende, venu des coulisses, le staccato d'une arme automatique en action. En ces temps où le tout recyclable est d'actualité, certains voudraient bien voir la formule de Sartre s'appliquer à Ségolène Royal. Empressons-nous de le dire : à notre humble niveau, nous ne cautionnons pas pareille démarche. Outre l'inélégance des mots à l'encontre d'une dame, le résultat escompté ne serait pas au rendez-vous d'un tel coup d'épée dans l'eau. Tout aussi inutile que de chercher une querelle d'Allemand à l'actuel préfet de Paris en lui reprochant des mots anodins... Car qu'a-t-il fait en somme ? Sinon constater un fait patent : la dame en jaune et le fonctionnaire ne pouvaient se rencontrer puisqu'ils ne tiraient pas dans la même catégorie. Pour preuve, jugez d'un échantillon de leur dissemblance : à 61 ans, la dame aura peu de chance de trouver un petit boulot pour arrondir sa maigre retraite. Le préfet, viré dans un proche avenir, ce qu'à Dieu ne plaise, pourra, lui, troquer sa casquette brodée en cannetille contre un siège au Conseil d'État. Sinécure méritée où il retrouvera son confrère et néanmoins ami, M. Delpuech. Mais revenons à Madame l'ambassadrice chargée de la négociation internationale pour les pôles arctique et antarctique, alias Ségolène dans nos eaux territoriales. À défaut d'être valorisée, elle aime bien se mettre en valeur. Elle excelle à faire le buzz. Elle adore être à la Une, sur son 31 comme dans les 36^{es} dessous de ses échecs, et éprouve une immense autosatisfaction à être exposée dans les vitrines les plus en vue. Nous avons tous une part de narcissisme. Ségolène en possède une belle porcif. Elle la cultive avec un art consommé. Dans le lagon glauque de la politique, elle évolue avec aisance - n'est pas dorade royale qui veut - entre requins, pseudos poissons-pilotes, barracudas, scomber scombrus, patelles moussues, bernard l'hermite chenus et concombres de mer triomphants. Ce faisant, elle oublie que tout top model s'expose de facto aux regards et donc à la critique. D'où sa sortie incongrue à propos des zones de flou de ses *«ambassadeurs thématiques»*. Sortie où, fâchée toute rouge, au point d'en faire tourner sa crème de jour, elle houspilla des journalistes venus l'interviewer sur une prétendue utilisation de fonds publics à des fins personnelles. Des délateurs, largueurs de *«boules puantes»* [sic], incapables de faire leur travail si ce n'est en osant lui poser des *«questions diffamatoires»* [!?] Affligeant. Mais comment oser proposer à pareille tête d'affiche de s'en remettre sereinement à la justice de son pays pour obtenir un non-lieu sans coup férir ? Comment conseiller à cette écologiste convaincue de se plier aux lois de la nature et lui dire que grands et petits de ce monde en sont tous là ? Quelle que soit l'espèce... Ainsi, sous couvert d'intelligence, l'être humain use et abuse de son sens critique et la girafe, à force de se monter du col, perchée sur ses échasses, faute de ne pouvoir s'accroupir, ne peut jamais déféquer ou uriner sans s'éclabousser les pattes arrières. ■

Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

FILIÈRE CASTANÉICOLE

UNE LONGUE, TRÈS LONGUE CONVALESCENCE

Photo Christophe Giudicelli

L'AOP Farine de châtaigne corse-Farina castagnina corsa dresse un premier bilan de cette récolte 2019.

Près de 10 ans ont passé depuis l'apparition du cynips qui a mis à terre la filière. Aujourd'hui, quel est l'état de la châtaigneraie corse et quelles sont ses perspectives?



« On reste dans une ambiance sanitaire complexe. En 2019, la châtaigneraie corse a retrouvé seulement 30% de sa capacité de production. »

Photo Jean Harixçalde
Photo Christophe Giudicelli

Près de 10 ans après son apparition sur les châtaigniers insulaires, l'ombre du cynips plane encore dans les feuillages de la châtaigneraie corse. Il faut dire que ce petit insecte ravageur originaire de Chine est connu aujourd'hui de tous les habitants de l'île et pour cause. En une décennie, il a mis à mal «l'arbre à pain» et une filière castanéicole déjà fragilisée. Côté chiffres, le bilan est catastrophique. Carine Franchi, animatrice pour le syndicat AOP farine de châtaignes Corse et le groupement régional des producteurs de châtaignes et de marrons de Corse, rappelle que «la production de farine de châtaigne était d'environ 100 tonnes en 2010 avant l'arrivée du cynips. Elle est passée à 15 tonnes en 2018!». Cette année, la production «devrait se situer aux alentours des 30 tonnes» explique-t-elle, avant de rajouter que la récolte est aujourd'hui possible dans «presque tous les territoires, seules quelques communes sont encore touchées par le cynips». Depuis, son prédateur, un autre insecte, le torymus, a été lâché en Corse pour le combattre et la châtaigneraie insulaire, entrée dans une longue convalescence, se remet très doucement et très lentement de ce qui a failli la faire disparaître. Pour Carine Franchi, «l'arbre va mieux, son feuillage est plus harmonieux et la photosynthèse est mieux réalisée. Il y a aussi moins de galles* mais il faut tout de même faire attention, car on va devoir vivre avec le cynips.» L'animatrice du syndicat l'affirme, «la pression qu'il a provoquée est retombée, mais les taux d'infestations sont toujours importants et peuvent aller de 50 % à 70 %. On reste dans une ambiance sanitaire complexe. En 2019, la châtaigneraie corse a retrouvé seulement 30% de sa capacité de production. »

Cet épisode du cynips a fortement marqué les exploitants insulaires et 10 ans après il est encore sur toutes les lèvres.

*les galles sont des excroissances tumorales structurées qui apparaissent sur certains végétaux, se développant autour des parasites de la plante : animaux, bactéries, champignons. Ces parasites, dont, dans le règne animal, 74% sont, comme le cynips, des insectes, sont dits galligènes ou cécidogènes.

Les châtaigniers d'Auguste Jaeger se trouvent à Poggio-Marinaccio, près de la commune de La Porta. Il se rappelle de son apparition sur ses arbres : «Nous avons très mal vécu l'arrivée du cynips. Nous avons eu une perte de production. La première année d'infestation, les arbres étaient comme brûlés, c'était impressionnant. Je suis resté 3 ans sans faire de farine de châtaigne». Le cas de cet agriculteur qui exploite la châtaigneraie depuis plus de 30 ans n'est pas un cas isolé et le cynips a également contrecarré les plans de jeunes agriculteurs désirant s'installer. C'est sur la commune de Murato que Ludovic Biaggi a vu son installation interrompue faute de châtaignes. «Je n'ai pas pu m'installer comme castanéiculteur, mais j'ai eu des aides à l'installation en oléiculture», raconte-il. Une Corse sans châtaignes, «de quoi va-t-elle vivre?», s'amuseront à dire certains. C'est pourtant le triste bilan du passage du cynips sur l'île. Jean-Marie Vecchioni est producteur sur la commune de Campile dont il est également le maire. Son exploitation a également été ravagée et il parle d'un bouleversement émotionnel : «On ne s'appelle pas la Castagniccia pour rien. Le châtaignier fait partie de notre histoire. Émotionnellement, c'est compliqué. La première année, quand j'ai vu que les arbres ne donnaient plus de feuilles et que l'été ils ne donnaient plus d'ombre, j'avais les larmes aux yeux. Le châtaignier fait partie de notre patrimoine, de notre culture. Tout était basé sur cet arbre. Le bois des meubles et de chauffage, l'élevage...». Pour Carine Franchi, la bonne nouvelle reste qu'en 10 ans, grâce aux fonds de soutien qui avaient été mis en place, «la filière n'a pas perdu un seul exploitant».

Pourtant, selon Jean-Marie Vecchioni, la châtaigneraie corse avait entamé son déclin avant l'arrivée de l'insecte parasite : «Le cynips, c'est la mise à mort d'une filière qui était déjà en mauvais état,



Photo Christophe Giudicelli



Photo Jean Harixcalde

« Il faudrait que toutes les communes de Castagniccia puissent récupérer le foncier abandonné et le donner à des jeunes. »

le châtaignier corse commence à être vieux. On dit que l'arbre est millénaire, mais pour moi c'est un fruitier. Quand on s'appuie sur l'histoire pour dire qu'il s'agit d'un arbre millénaire, on n'a peut-être pas pris en compte les changements climatiques et les diverses maladies. L'état sanitaire de nos châtaigniers n'est pas bon. Il y a 30 ans, un châtaignier donnait 300 kilos, aujourd'hui c'est seulement 100 kilos. Nous avons remporté une victoire sur le cynips que nous arrivons à enrayer, mais il y a quand même cette histoire de maladie qui est inquiétante. » L'exploitant de Campile ne cache pas un certain pessimisme. « Pour moi, la châtaigneraie corse est en train de disparaître. Si on ne reboise pas, dans 15, 20 ans, on n'aura plus de châtaignier ». Comment sauver cette châtaigneraie si emblématique de l'île ?

Pour Jean Marie Vecchioni, « Il faudrait un plan Marshall. Il faudrait que toutes les communes de Castagniccia puissent récupérer le foncier abandonné et le donner à des jeunes pour qu'ils puissent y planter des châtaigniers avec des aides pendant 15 ans, jusqu'à la production, en échange d'un entretien. Il n'y a que comme ça qu'on peut sauver la châtaigneraie, sinon on va à la ruine. » Une pépinière pour obtenir des plants et des jeunes pousses de châtaigniers est également en cours d'élaboration, explique Carine Franchi : « C'est un projet qui nous tient à cœur, avec notamment la plantation de variétés traditionnelles. On développe des petites pépinières pour multiplier les variétés locales. D'ici 2 ans, nous serons en capacité de commencer à offrir des plants. On parle d'environ 400 plants par an. Cela paraît peu face à l'immensité du territoire, mais si nous y arrivons, ce serait déjà pas mal. »

La filière castanéicole insulaire doit également avoir une véritable économie et trouver de nouveaux débouchés afin d'être viable, selon Auguste Jaeger : « Pour relancer une filière, il faut que l'exploitant

puisse en vivre. Aujourd'hui, quelqu'un qui ne fait que de la farine de châtaigne ne peut pas en vivre, à moins d'être également apiculteur et éleveur porcin. Nous sommes à 30 % d'une production normale. Vous ramassez 6 tonnes de châtaignes, vous faites 1,5 tonne de farine qui est vendue entre 15 et 17 € le kilo. En plus, vous ne pouvez pas le faire tout seul, il faut de la main d'œuvre. Il y a des salaires à payer. » Selon lui, la solution passerait également par la transformation et la création d'une valeur ajoutée sur la farine comme la fabrication de biscuits, de crèmes, de bonbons ou encore de nougats. Pour ce castanéiculteur, l'avenir doit également passer par l'agro-tourisme.

Et alors que, cette année encore, la farine de châtaignes AOP va se faire rare, les suspicions de fraude restent présentes dans l'esprit des consommateurs. Selon Carine Franchi, parmi les fraudes « il peut y avoir des entreprises qui achètent des châtaignes en dehors de la Corse et qui transforment sur l'île avec un emballage qui rappelle la Corse. Ensuite, il y a une fraude un peu plus importante, nous avons d'ailleurs déposé plainte et la procédure est en cours. Il s'agit d'un individu qui achète peut-être de la farine toute faite et la réemballe avec des informations qui sont fausses. » Pour éviter les mauvaises surprises, Carine Franchi met en avant l'AOP [qui porte sur 700 hectares environ]. Pour elle, cela « reste aujourd'hui le seul outil qui prouve que l'origine est corse et que les pratiques culturelles sont dignes d'un savoir-faire traditionnel et local. Avec un autre produit, le consommateur n'a aucune garantie » dit-elle avant de rajouter qu'avec l'AOP, le consommateur « soutient les actions de la filière ». Concernant les prix de la farine, cette année, ils devraient selon l'AOP se situer entre 15 et 20 € le kilo. Des tarifs réalistes, en raison du travail fourni par les exploitants, souligne Carine Franchi. ■ **Christophe GIUDICELLI**



Photos Céline Fornali

C'est un lieu chargé d'histoire qui a repris vie il y a tout juste un an. Dans l'ancien couvent jésuite, en plein centre-ville de Bastia, boulevard Hyacinthe de Montera, la Maison du Sacré-Cœur propose aux patients qui consultent ou sont hospitalisés à Bastia, et à leurs accompagnants, de se loger pour un tarif modique. L'édifice abrite aussi un restaurant social et solidaire



Après le départ des Jésuites, la maison du Sacré-Cœur, fondée en 1820 et située en plein centre de la ville de Bastia, boulevard Hyacinthe de Montera, était quasiment fermée. Seuls l'abbé Roger Poggi et sa gouvernante y demeuraient encore depuis 2007. Cette grande bâtisse qui appartient à l'Evêché de Corse n'étant plus occupée depuis de nombreuses années, la Confrérie Saint-Charles a souhaité, avec l'accord de l'Evêché, redonner une nouvelle vie à ce lieu dans le cadre d'un projet social et solidaire. Ainsi, en 2016, l'association la Maison du Sacré Cœur voit le jour. Son but: proposer un hébergement et un soutien aux personnes durant le temps des soins, aider les familles dont les enfants ou les parents sont hospitalisés à Bastia en les logeant au cœur de l'ancien couvent jésuite. Ce service permet de favoriser l'accès aux soins des personnes qui résident en Corse mais hors région bastiaise. Il répond à un besoin identifié par les professionnels de santé mais, jusqu'alors, inexistant à Bastia.

«Lorsqu'on m'a sollicitée pour participer à ce projet, j'ai dit oui tout de suite, confie Joséphine Fanuchi, présidente de l'association. La politique actuelle de santé, c'est de rester le moins possible à l'hôpital. Pourtant, il y a beaucoup de personnes qui vivent dans le rural, et qui sont trop fatiguées pour rentrer chez elles le jour même. Grâce à l'association, nous favorisons l'accès aux soins des personnes qui résident en Corse mais hors région bastiaise. Cet hébergement vient compléter l'offre existante car ce mode d'accueil n'existait pas en Corse.»

Peu à peu, le projet prend forme et les travaux de réhabilitation terminés, la maison du Sacré-Cœur peut ouvrir ses portes en novembre 2018. La structure de 180 m² située au 2^e étage comprend 4 chambres de 2 lits, équipées de salles de bain et de WC, une buanderie, une salle de vie avec cuisine aménagée. Coût des travaux: environ 240 000€ notamment financés par la CdC, l'ex-Conseil général de la Haute-Corse, la mairie de Bastia, l'évêché de Corse et l'Agence régionale de santé. Il s'agit-là, à la fois, d'un projet social et solidaire puisque cette structure fonctionne entièrement grâce à des bénévoles.

Tout a été pensé pour que les résidents puissent retrouver en ce lieu de vie un



Joséphine Fanuchi (à g.) et Marylène

Marylène, 68 ans, habite Calvi et réside régulièrement à la Maison du Sacré Cœur. «En avril, on m'a diagnostiqué un cancer du sein. Dès lors, on m'a établi un planning de chimiothérapie sur 6 mois. Je me suis dit: comment vais-je faire pour me rendre à Bastia toutes les semaines, moi qui n'aime pas trop conduire ici, sans parler de la fatigue à faire l'aller-retour dans la journée ? Au début, mon mari et moi allions à l'hôtel. Mais ça s'est vite avéré coûteux et sans âme. Quand, à l'hôpital, on m'a parlé de la Maison du Sacré-Cœur, nous avons décidé d'essayer. Nous sommes venus pour la première fois au mois de juin. Nous avons très vite trouvé cet endroit chaleureux. Nous arrivons donc de Calvi la veille de ma chimiothérapie. Je prépare notre repas à l'avance que j'amène dans une glacière. Nous pouvons le réchauffer sur place. C'est très pratique et c'est un peu comme à la maison. Joséphine est très présente et sait nous mettre à l'aise. Elle ne me reçoit pas comme une malade, mais comme une amie, c'est très important pour moi. Ça fait du bien. On s'est tout de suite senti chez nous.

Maintenant ici j'ai mes repères. Je vais devoir revenir en janvier pendant plusieurs semaines et ce, tous les jours. J'ai déjà réservé ma chambre. Grâce à cette structure, j'ai pu supporter bien mieux mon traitement et ça m'a également permis d'être moins paniquée face à la maladie. Il y a certes l'aspect financier qui n'est pas négligeable, mais il y a aussi l'aspect humain, très présent ici». ■

peu de chez eux. Dans la partie commune, le coin cuisine permet à chacun de se préparer à manger. L'association met également à disposition toute l'épicerie nécessaire aux petits-déjeuners et aux repas. S'ils le souhaitent, les résidents peuvent partager un moment ensemble dans la salle commune où se trouvent salon, coin tv et coin repas.

Le prix de la nuitée est fixé à 20€ par personne. «Les personnes peuvent venir de façon régulière ou ponctuelle. Il n'y a pas de limite dans le temps pour le moment. L'été, par exemple, avec le tourisme, il est difficile de trouver un hôtel ou un lieu pour dormir. Ici, il y a toujours un bénévole de l'association pour accueillir les résidents. Le contact humain est très important. Nous voulions vraiment en faire un endroit chaleureux, comme à la maison», poursuit la présidente. Aujourd'hui, un an après son ouverture, Joséphine Fanuchi dresse un premier bilan positif. «Cet été, ça a vraiment décollé. Nous avons eu notamment des accidentés qui venaient du sud de la Corse car il n'y a pas de service de neuro-chirurgie à Ajaccio, donc les patients ont été dirigés vers l'hôpital de Bastia. Désormais, notre objectif est de faire connaître notre structure auprès de tous les établissements de santé de Corse pour permettre à un maximum de personnes de bénéficier de nos services».

Installé lui aussi dans l'enceinte du Sacré-Cœur, un restaurant social a ouvert ses portes il y a deux ans, après que le local ait été entièrement rénové. Ce projet, qui a coûté 160 000 €, a été porté par 11 partenaires privés et publics. C'est en 2015 que l'association U Ristorante sociale a vu le jour, partant du constat qu'il n'existait pas de lieu d'accueil de ce type dans la région bastiaise. L'objectif: créer un restaurant social afin d'assurer un repas équilibré aux personnes sans ressources, dans la précarité ou ne pouvant se nourrir correctement.

Le restaurant est ouvert tous les midis, du lundi au vendredi et propose un repas pour 1€. Il n'y a pas de cuisine sur place, les pla-

teaux repas sont livrés directement par un organisme. Les personnes peuvent également s'y rendre dès le matin pour y prendre une boisson chaude et des viennoiseries.

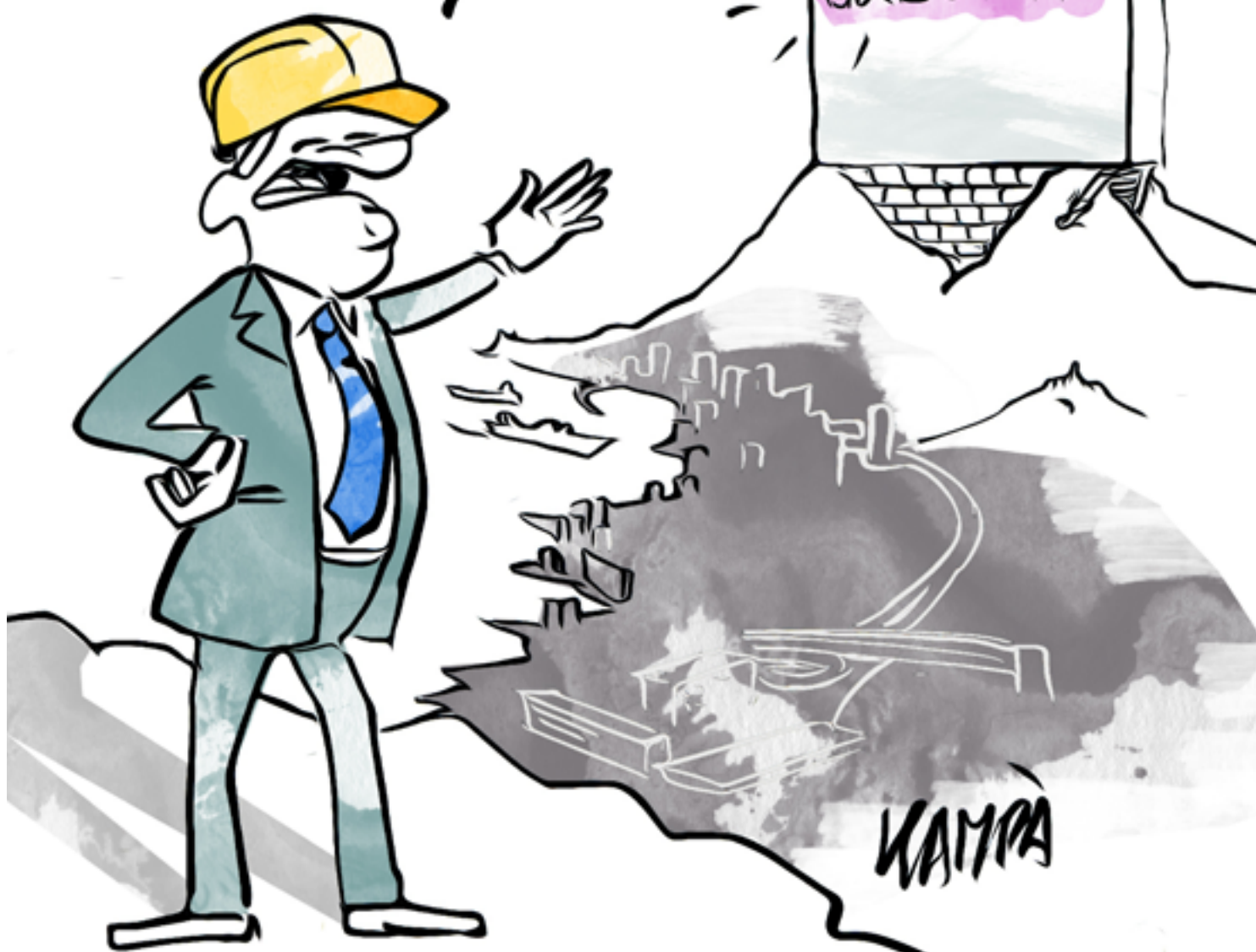
Danielle, 71 ans, est la trésorière de l'association. Après deux ans de fonctionnement, le constat est sans appel pour cette bénévole: «Il y a malheureusement de plus en plus de personnes qui se rendent dans ce lieu. Nous accueillons actuellement entre 25 et 40 personnes par jour, contre 10 au début. Il s'agit de personnes sans domicile fixe, de quelques familles, de personnes âgées et, depuis peu, nous recevons beaucoup de jeunes de moins de 25 ans».

Et cet endroit est bien plus qu'un lieu de distribution de repas. Grâce à l'implication de ses bénévoles, il est aussi un lieu d'échanges, de discussion et d'entraide. «Chaque midi, on parle énormément avec eux, explique Danielle. Une fois par semaine, une personne du 115 se rend sur place pour les besoins éventuels et pour diriger les personnes vers le bon endroit si elles en ont besoin».

Si les associations ont redonné une vie solidaire à l'ancienne bâtisse, elles ne sont pas les seules à y œuvrer pour les autres. Au-dessous de la Maison du Sacré-Cœur, au premier étage, vivent encore aujourd'hui le père Poggi et sa gouvernante Ginette. Établie en Corse depuis une trentaine d'années, cette enseignante à la retraite a commencé il y a très longtemps des actions en faveur des plus démunis. Lorsqu'elle vivait à Lyon, elle apportait des repas aux personnes qui ne pouvaient pas se déplacer. Arrivée en Corse, elle s'installe dans un village, mais la vie y est difficile. Elle décide donc de vivre en ville et devient la gouvernante de l'abbé. Et à 82 ans, Ginette est une femme pleine d'énergie. Ainsi, tous les samedis elle se met aux fourneaux, souvent aidée par d'autres bénévoles. Elle cuisine pour les plus démunis, qu'elle invite à sa table. Ils sont entre 18 et 35 chaque dimanche. Et elle ne lésine pas sur la quantité, mettant un point d'honneur à servir ses repas tous les dimanches, sans exception! ■ Céline FORNAU

CORSE 2035...

LE PLUS GROS INCINÉRATEUR
AU MONDE ! VOS DÉCHETS
DE 2019 ENFIN ÉLIMINÉS,
ET ÇA CRÉE DU TOURISTE !
L'ENVIRONNEMENT BIEN COMPRIS !





SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 novembre 2019, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée ayant pour :

Dénomination : LE2N
Capital social : 1.000 €
Siège Social : Lot. Masorchia, 20111 Calcatoggio

Objet : Prise, détention et gestion de participations dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, françaises ou étrangères, créées ou à créer, par tout moyen, notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, de société de participation ou de groupement ou autrement ; conseil et assistance en matière administratif, juridique, comptable, financier et immobilier ; conseil, ingénierie et formation sous toutes ces formes dans le domaine de l'aménagement paysager ; acquisition, détention et gestion d'immeubles, de droits immobiliers ou de parts ou actions de sociétés à prépondérance immobilière ; emprunt, cautionnement simple ou hypothécaire en vue de réaliser son objet ; participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet.

Durée : 99 années

Président : M. Laurent PANIEN, demeurant Lot. Masorchia à Calcatoggio [20111]

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux Assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable du Président.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Ajaccio.

Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SAS " CS COIFFURE "

Siège : RN 193 - Chemin Sansonetti - 20600 Furiani

Objet : La coiffure mixte et la vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité

Durée : 99 années

Capital : 500 euros

Président : Madame Sandra CRISTELLI demeurant Chemin de Capado - Route d'Agliani - 20600 Bastia

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

N° 03

DL IMMOBILIER

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20-11-2019 fait à VESCOVATO, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : DL IMMOBILIER
SIEGE SOCIAL : Le Verger des Oliviers - 20215 Vescovato.

OBJET : La société a pour objet l'acquisition, l'apport, la construction en vue de la gestion de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel destinés à la location. Plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 500 euros entièrement libéré

GERANCE : Monsieur DI LUNA David né le 29-11-1987 à BASTIA (2B), de nationalité Française demeurant à Le Verger des Oliviers - 20215 Vescovato pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, la gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 octobre 2019, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société de Participations Financières de Profession Libérale par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination sociale : EGHJA
Durée : 99 ans

Siège social : Plaine de Cuttoli, Lieu-dit Puccinascu, Villa A Pascura, 20167 Cuttoli-Corticchiato

Capital social : 10.000 euros

Objet : la société a pour objet :

- La détention des parts ou d'actions de sociétés ayant pour objet l'exercice de la profession de vétérinaires.
- La participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession ;
- Toutes activités accessoires en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations.

Président : Mme FABRE Julie, Irma, Marie, Vétérinaire, demeurant Plaine de Cuttoli, Lieu-dit Puccinascu, Villa A Pascura, 20167 Cuttoli-Corticchiato

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective. Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires. Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transférables par l'associé unique.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio

Pour avis, le Président,

N° 05

BBP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Place des Cannes

Bât.7G - 1er étage - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 31/10/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Sigle : Le Bistrot du Bon Pain
Dénomination : BBP
Siège : Place des Cannes - Bât.7G - 1er étage - 20090 AJACCIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La création, l'acquisition, la location, la prise à bail ou en location gérance de tous fonds de commerce dont ceux de restauration - pizzeria ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Youssouf TIENDREBEOGO, demeurant Place des Cannes - Bât.7G - 1er étage - 20090 AJACCIO. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 06

LUNETTA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1500 euros

Siège social : Angeletti

Rocca Marina, 20130 Cargèse

RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AJACCIO du 13/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : Lunetta
Siège : Angeletti, Rocca Marina, 20130 Cargèse

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1500 euros

Objet : L'acquisition, la vente, la gestion de participations dans toutes sociétés civiles, commerciales ou agricoles, - L'acquisition, la vente de biens immobiliers et de droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de biens et droits immobiliers, - L'exploitation de résidences hôtelières et de tourisme.

Transmission des actions : La cession des actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Monsieur André ANGELETTI, demeurant rue Marbeuf, 20130 Cargèse, désigné pour une durée illimitée.

Vice-Président : Monsieur Alexandre ANGELETTI, demeurant San Supieru, 20130 Cargèse.

Monsieur Alexandre ANGELETTI, désigné pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Le 21/11/2019, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : 4 S

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1.000 euros

SIEGE : 55, Rue Alexandre Sauli, 20270 Aléria

OBJET : L'acquisition, la cession, l'exploitation directement ou indirectement de tous fonds de commerce de restauration traditionnelle, bar.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PREsIDENT : M. Jean-Louis SANTONI, Belli Piobbi, 20270 Aléria

DIRECTEUR GENERAL : Mme Marie-Claude BATTINI, Chez M. Jules Mathieu BATTINI, 20251 Pancheraccia

IMMATRICULATION : RCS Bastia

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/11/2019, il a été constitué une SAS dénommée :

SAS GABRIELLA

Siège social : Pôle de Suartello 2, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

Capital : 1.000 €

Objet : Lotisseur, marchand de biens, promoteur, constructeur

Président : M. Pierre SCOTTI, 83 avenue de Marseille, 13127 Vitrolles.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions entièrement libérées sont librement négociables conformément aux dispositions légales

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

La SCI SCI SAINTE MARIE a été constituée. **Capital :** 200 € **Siège :** 5 Avenue Napoléon III, 20000 Ajaccio

Objet : Acquisition, revente à titre exceptionnel, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. **Durée :** 99 ans

Gérance : Dominique Ange Sciarretti, 5 Avenue Napoléon III, 20000 Ajaccio. Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. **RCS :** Ajaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

La SCI FURCIOLU a été constituée. **Capital :** 200 € **Siège :** Lotissement Serena, 20215 Vescovato

Objet : Acquisition, revente à titre exceptionnel, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. **Durée :** 99 ans

Gérance : Christian Jacques Tomasi, Lotissement Serena, 20215 Vescovato. Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. **RCS :** Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Alata du 20/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Construction Vente

Dénomination sociale : FM PROMOTION
Siège social : Lieu-dit Civolaggia, Route d'Alata, 20167 Alata (commune d'Alata)
Objet social :

- L'acquisition d'un terrain à bâtir sur la commune de Tavaco, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;
- L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'immeubles ;
- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;
- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1.000 Euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Luis Filipe NOVO MORIM, demeurant Le Bois de Sarrume, 20167 Valle di Mezzana

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital social.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP à AJACCIO du 19/11/2019, il a été constitué la SCI suivante :

Dénomination sociale : CORSE LOU

Siège social : Allée Laurent Barbagelata, Résidence U Palazzu, Bâtiment C, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeuble bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio
Capital social : 1.000 € en numéraire uniquement

Gérance : Jean-Luc FERRASSE demeurant, Allée Laurent Barbagelata, Résidence U Palazzu, Bâtiment C, 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions entre associés. Pour tous les tiers, agrément donné à la même majorité qu'une décision extraordinaire, soit la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 13/11/2019, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : 2CV20

Objet social : Commerce de détail de meubles

Siège social : Route Territoriale 11 - Rond-Point de Ceppe - 20620 BIGUGLIA

Capital : 30.000 €. Durée : 70 ans. R.C.S. : BASTIA

Président : Abdessamad OUKBI demeurant Immeuble Rivoli - Avenue de la Libération à Biguglia (Haute-Corse).

CURTALINA

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 2, Boulevard Paoli
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 25 novembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : Curtalina

Siège social : 2, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation d'immeubles.

Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Thomas Agostini, 15 rue César Campinchi, 20200 Bastia

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ZONZA du 1er novembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ELM

Siège : Résidence U CENTRU, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Travaux d'électricité

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Yoann PAOLONI demeurant Lotissement l'Orangerie, Lot n°24, 20290 Lucciana

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

La SAS ALTORE GARMENTS a été constituée. Capital : 100 € Siège : ZI de Tenda - Route de Bastia - 20137 Porto Vecchio
Objet : Vente en gros, demi-gros et au détail de vêtements et accessoires. Durée : 99 ans
Président : Olivier Coquillard, Les Jardins de Tenda - N°109 - 20137 Porto-Vecchio.
Directeur Général : Claudia Mette, Les Jardins de Tenda - N°109 - 20137 Porto-Vecchio. Tout actionnaire peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote. RCS : Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sarrrola-Carcopino du 01/12/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SC MARINE POLYESTER

Siège : Lot. Pasqualini, ZI de Baléone, 20167 Sarrrola-Carcopino

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : Réparation et maintenance navale. Gardiennage. Achat, vente, location gestion, remorquage de bateau de plaisance neuf ou d'occasion.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Cédric SANNA demeurant Lieu-dit Poggiolo, 20167 Péri
La Société sera immatriculée au R.C.S d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 21 novembre 2019, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination Sociale : BARRAL & FILS

Enseigne : A Vigna di Scavacioli

Capital : Mille cinq cent euros (1500 €) divisés en cent cinquante (150) parts de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : Le Village - 20110 Viggianello

Objet social : Résidence de Tourisme avec prestations para-hôtelières sans vente de boissons alcoolisées

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1500 €

Gérant : Madame BARRAL née CASI-MIRI Marie Rose, née le 03 septembre 1956 à Ajaccio (2A) demeurant : Le Village - 20110 Viggianello

La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société dénommée « EMALBIA », Société de Forme Civile.

Capital : 200 euros

Siège : Route de Lugo, 20231 Venaco

Objet : Acquisition, gestion et administration de tous biens immobiliers

Parts sociales : En numéraires

Apports sociaux : 200 parts de 1 euro attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Gérant : Emilie PERGOLA demeurant à Vénaco (Haute-Corse) nommée sans limitation de durée.

Durée : 99 ans

Exercice social : Commence le 1er janvier, se termine le 31 décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour unique avis, Le Gérant.

S.A.S CORSE
GESTION PATRIMOINE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 €
Immeuble 19, Casetta Bianca
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 Novembre 2019 il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

Corse Gestion Patrimoine

Enseigne : Corse Gestion Patrimoine

Capital Social : 500 euros

Siège Social : 19 Casetta Bianca - 20137 Porto-Vecchio

Début d'activité : 19 Novembre 2019

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : La société a pour objet toutes prestations d'étude de gestion de patrimoine.

Président : Mme Laurence GIRASCHI, née le 29 Novembre 1979 à Porto-Vecchio de nationalité française, demeurant : 19 Casetta Bianca - 20137 Porto-Vecchio
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane BLISSON, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « ROYOL RAJZ-MAN AGNEL FRITSCH NOTAIRES » titulaire d'un Office Notarial à MARSEILLE (13012), 68 Boulevard des Alpes, le 20 novembre 2019, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers.

Dénomination sociale : THEODORE. Siège social : 20 Lotissement Machiese, 20 rue Mistral, 20290 BORG. Durée : 99 ans.

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) correspondant au montant des apports en numéraire, et divisé en CENT (100) parts, de DIX EUROS (10,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 100 inclus.

Agrément : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Le premier gérant nommé aux termes des statuts pour une durée indéterminée est : Madame Carene LEMAY, née CRISTINO, demeurant à SEPTEMES-LES-VALLONS (13240), 5 Ter Avenue du 8 Mai 1945.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 22/11/2019, il a été constitué une SASU

Dénomination : PERSEUS

Siège social : La Teghia, Chemin de Culetta, 20117 Cauro

Capital : 100 €

Activités principales : Conseils aux entreprises et la réalisation de prestations de services associées.

Durée : 99 ans

Président : M. FIDELI Paul-Antoine, La Teghia, Chemin de Culetta, 20117 Cauro
Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

SOCIETES TRANSFERTS

N° 37

EN.JEU SARROLA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 Euros
Siège social : Chez SARL SOL.ID'R
ZA Arbucetta
Rond Point de Ceppe - 20620 Biguglia
844 267 567 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2019 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 14 novembre, de chez SARL SOL.ID'R - ZA Arbucetta - Rond Point de Ceppe - 20620 Biguglia (Corse) (ancienne mention), à : Centre Commercial ATRIUM - Bâtiment D - Lieu-dit Pernicaggio - 20167 SARROLA-CARCOPINO (Corse) (nouvelle mention). En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 38

SCI LE THIER

SCI au capital de 1600,00 Euros
Les Pres - 73370 Bourdeau
431 973 882 R.C.S. Chambéry

Par décision du Gérant en date du 01/03/2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société au LES HAMEAUX DE PETRA PINZUTA, ROUTE DE POGGIOLO, 20144 ST LUCIE DE PORTO-VECCHIO à compter du 20/11/2019. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :
Objet : TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL
Durée : 99 ans
Gérance : Monsieur CHRISTIAN GERBER, demeurant LES HAMEAUX DE PETRA PINZUTA, ROUTE DE POGGIOLO, 20144 ST LUCIE DE PORTO-VECCHIO. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry.

N° 39

CODIM 2

SA au capital de 15.012.725,98 €
Siège social : Route Nationale 193
20600 Furiani
400 594 412 RCS Bastia

Suivant PV du 27/06/2019, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège à BASTIA (20600), Lieu-dit Purrette - Montesoro.
L'article 4 des statuts a été modifié.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 40

SCI S.J.D.S

RCS Bastia 484 494 851

L'AGE du 01.11.2019 a pris les décisions suivantes à l'unanimité avec effet au 01.11.2019 :

* Transfert du siège social :
A compter du 01.11.2019, le siège social se trouve au 36, Allée Santa Barbara, 20600 Furiani.
Il ne subsiste aucune activité à l'adresse de l'ancien siège social.

Pour avis, le gérant.

N° 41

L'ANIMA

SIGLE SCI L'ANIMA
SCI au capital de 1.000 €
Siège : Avenue Maréchal Juin
Rés. Parc Azur, Le Cormoran D1
20090 Ajaccio
489080069 RCS d'Ajaccio

Suivant décision collective des associés du 01/11/19, le siège social a été transféré à compter du 01/11/19, à NICE 06300, 17 Bd Général Delfino, Centre Commercial NICE TNL. Formalités au RCS de NICE où sera désormais immatriculée la société.

Pour avis,

N° 42

MARIANI

SARL au capital de 4.000 €
Siège social : Ancienne Ecole
Casone - 20270 Aghione
838 871 762 RCS Bastia

En date du 05-10-2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social de Ancienne Ecole - CASONE, 20270 AGHIONE au 7, Lotissement de la Condamine, 12250 TOURNEMIRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

N° 43

JPC EQUIPEMENTS

SARL au capital de 1500 €
Siège social : Av Maréchal Lyautey
20090 Ajaccio
478515653 RCS Ajaccio

L'AGE du 16/09/2019 a décidé :
- de transférer le siège au Résidence Les Balcons d'Ajaccio - Bt.a - Aspretto - 20090 Ajaccio à compter du 16/09/2019.
Dépôt RCS Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 44

SOTTU MARE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : Lot Olivadia
20220 L'Ile-Rousse
793 170 416 RCS Bastia

Suivant un Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2019 :

- L'objet social de la société a été modifié à compter du 22/10/2019, aux activités suivantes : La vente de produits à base de légumes et d'épices ainsi que tous produits alimentaires.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

La société a pour objet :
- La vente de produits de restauration rapide en livraison,
- La vente de produits de restauration rapide sur place,

* Nouvelle mention :

La société a pour objet :
- La vente de produits à base de légumes et d'épices ainsi que tous produits alimentaires.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 45

LA CHARRIERE

Société Civile
Au capital de 213.733,52 euros
Siège social :
39 Quai des Mariniers, Gennes
49350 Gennes-Val-De-Loire
402 898 613 RCS Angers

Suivant Procès-verbal du 09/09/2018, l'Assemblée Générale a pris acte des modifications statutaires suivantes :
- Transfert de siège social au 2 route du Stade, 20239 RUTALI ;
- Constatation de l'augmentation de capital, le portant de 213.733,52 € à 350.000 € euros, divisé en 1402 parts sociales de 249,64 € chacune ;
L'Assemblée a également pris acte de la nomination de M. Thierry BOURDIN, 10 rue Marcel Al-legot, 92190 MEUDON, au poste de cogérant. Les Statuts ont été modifiés en conséquence. Société radiée au RCS d'ANGERS et réimmatriculée au RCS de BASTIA.

N° 46

LINEA BIANCA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000.00 €
Siège social : 49, Cours Napoléon
Boutique Carre Blanc, 20000 Ajaccio
793 830 373 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 21 octobre 2019, il résulte que :

- Madame Noëlle MONDOLONI, demeurant à Ajaccio (Corse) Route des Sanguinaires, les Horizons II, Bât E, a été nommée Président de la société en remplacement de Madame Angèle COQUE. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 47

**TRAVAUX PUBLICS
ET GENIE CIVIL CORSE**
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 400.000 euros
Siège social :
Parc d'Activités de Purettone
20290 Borgo
339 587 107 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2019, l'associée unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités d'électricité générale et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 48

Société A STAMPA,
SAS au capital de 12.000 euros
Siège social : Lieu-dit Sinale
20167 Tavaco
R.C.S. d'Ajaccio 818 955 841

Le 3 juillet 2019, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Gérard, Ange PERES de ses fonctions de Président, et a désigné pour une durée illimitée à compter du 3 juillet 2019, en qualité de Président, Monsieur Pierre-Louis DEMEDARDI, demeurant Chjappa - 20117 Tolla.

Pour avis, Le Président.

N° 49

**SOCIETE DE GESTION
ET DE PARTICIPATION
DU GROUPE
TOUSSAINT MOCCHI**
Société Anonyme
à Conseil d'Administration
Au capital de 1.494.000,37 €
Siège : Route de Sartène
20110 Propriano
334138278 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGOA du 12/07/2019, il a été décidé :

- de nommer en tant qu'administrateurs : Mme Jeanne FERNET MOCCHI Les Cannes & Piatana - Santa N'Aria - 20113 OLMETO, M. Joseph MOCCHI, 4 Pinedda, 20110 Propriano, M. Paul-Antoine MOCCHI, 5 Vigna Majò, 20113 Olmeto. Mention au R.C.S.

N° 50

Sasu PIAZZA VOLAILLES
Société au capital de 7.622,45 €
Siège Social : Route de Loretto
Lieu-dit Le Trèfle - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio B 408.521.979

Le 15 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de la modification de l'objet social.

Le nouvel objet social étant : « Le conditionnement de viande, la commercialisation de tous produits alimentaires conditionnés, ainsi que la mise à disposition d'espace de stockage ».

L'article 2 des statuts relatif à l'objet social a été modifié en conséquence. Le reste de l'article restant inchangé.
Mr Michel PIAZZA résidant Route des Milleli - 20090 Ajaccio demeure Président de la société. Mention faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 51

PAYEN PIAZZA POLI
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 20218 Ponte-Leccia
349 455 055 RCS Bastia

L'AGO du 28 juin 2019 a nommé :
- Monsieur Dominique DAVID, domicilié 17 Boulevard Général Louis Delfino, 06300 NICE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la société VALPAT EXPERTISE AUDIT,
- La société CIBELLY SOUESME AUDIT domiciliée 16 rue Caïs de Pierlas, 06300 NICE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Madame Valérie PETROSINO, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Pour avis, le Président.

N° 52

SAS LE VESUVIO 2B
RCS Bastia 430 365 759

L'Assemblée générale extraordinaire du 20-11-2019 a voté à l'unanimité les résolutions suivantes : Monsieur LORENZI Jules né le 21-08-1995 à Bastia (2B) est nommé Président à compter du 20-11-2019. Il remplace Madame LORENZI Françoise démissionnaire.

Pour avis, la Présidence.

N° 53

FANONI

SCI au capital de 1.000 €
Siège : Industrielle de Murtonu
Arataggio Zone - Route de Porra
20137 Porto-Vecchio
802317487 RCS d'Ajaccio

Par décision de L'AGE du 12/11/2019, il a été décidé de transformer la société en SARL sans la création d'un être moral nouveau, à compter de ce jour La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés Gérance : M. Antoine STROMBONI, demeurant Place de l'Eglise, Village, d'Arca, 20137 Porto-Vecchio.

Modification de l'objet social : Location de meublée et activités para-hôtelière. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 54

AVIS DE NOMINATION

Suivant délibération des actionnaires en date du 04 novembre 2019 de la société dénommée JURIS NOTAIRE CONSULTING - OFFICE NOTARIAL DE BORGIO, Société par actions simplifiée au capital de 500 €, dont le siège est à BORGIO [20290], Avenue de Borge - Domaine du Levant III - Bat C, identifiée au SIREN sous le numéro 838307114 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, il a été pris acte de la nomination d'un directeur général : Monsieur Pierre GABRIELLI demeurant à Casamozza, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, est nommé Directeur Général de la société dénommée JURIS NOTAIRE CONSULTING - OFFICE NOTARIAL DE BORGIO, Société par actions simplifiée au capital de 500 €, dont le siège est à BORGIO [20290], Avenue de Borge - Domaine du Levant III - Bat C, identifiée au SIREN sous le numéro 838307114 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, à compter du 05 novembre 2019. La durée de ses fonctions est illimitée. Mention en sera faite auprès du RCS de BASTIA.

N° 55

SOCIETE

DE RESTAURATION BEFI
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.244,90 euros
Siège social : 20110 Viggianello
310 576 889 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire, régulièrement convoquée et tenue le 12 novembre 2019, les associés ont décidé :

- de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 31/12/2119, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts,
- de supprimer de l'objet social la mention "et notamment à MARSEILLE - 8, rue d'Aubagne" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 56

RIZZANESE SERVICE BTP

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Village
20112 Altagène
829 315 241 Rcs Ajaccio

Aux termes d'une décision du Président en date du 30 septembre 2019, il résulte que : Madame Faostina, Maria, Francesca, Laetizia COLONNA D'ISTRIA, demeurant Route de Viggianello, 20110 VIGGIANELLO a été nommée en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Alain MAR-RATZU, démissionnaire.

Pour avis, le Président.**MODIFICATIONS**
CAPITAL

N° 57

U CASELLA

Société Civile Immobilière
Au capital de 10.000.00 €
Siège social : Parc Fiorella
Bâtiment C, 20000 Ajaccio
495 391 443 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2019, il résulte que :

L'article 6 des statuts a été modifié pour adopter, à compter du 25/11/2019, celle suivante :

* Ancienne mention :

Par suite des apports effectués lors de la constitution, le capital social initial reste fixé à la somme de 10.000 euros. Il était détenu jusqu'à lors par Monsieur Éric PANNETIER, propriétaire de la totalité des 100 parts de 100 euros représentant le capital social.

* Nouvelle mention :

Par suite des apports effectués lors de la constitution et suivant la décision de l'assemblée générale en date du 25 novembre 2019, le capital social a été augmenté de 167.200 € au moyen de l'apport effectué par Monsieur Eric PANNETIER de 760 actions lui appartenant dans la société VINO DEL DIABLO, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis résidence Le Fiorella - Santa Lina - bat C - 20000 Ajaccio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 792 667 388 depuis le 30 avril 2013, et évaluées à 220.000 €.

- L'article 7 des statuts a été modifié pour adopter, à compter du 25/11/2019, celle suivante :

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de 177.200 euros correspondant au total des apports des associés. Il est divisé en 1772 parts égales de 100 euro chacune, souscrites par les associés, entièrement libérées, lesquelles sont attribuées suite aux apports effectués lors de la constitution, la cession de part intervenue le 16 septembre 2019 et l'augmentation de capital intervenue le 25 novembre 2019 de la manière suivante : A Monsieur Éric PANNETIER 1771 parts sociales, numérotées de 1 à 99 et 101 à 1772

Ci..... 1771 parts
 A Monsieur Bernard PANNETIER 1 part sociale, numérotée 100
 Ci..... 1 part
 Soit la totalité des parts représentant le capital social 1772 parts
 Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 58

KYNOS

SCM au capital de 1372 €
Lieu-Dit Vigna Majo
Rond-Point du Casino
20110 Propriano
RCS d'Ajaccio 429 848 575

REDUCTION-AUGMENTATION
DU CAPITAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 octobre 2019, la collectivité des associés a décidé :

- De réduire le nombre de parts de 90 à 80, Puis

- D'augmenter la valeur nominale des parts de 15,24 € à 17,15 € sans modification du capital initial.

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal d'assemblée enregistré et des statuts modifiés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 59

M.G.I

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : 13 Boulevard de Gaulle
20200 Bastia
RCS 407997550

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social de 1.213.497,55 euros, par incorporation du compte courant de Mr GOUR Jean Louis André pour le porter de la somme de 7622,45 euros à la somme de 1.221.120 euros par la création de 80.908 parts nouvelles émises pour l'augmentation de capital de 15 euros chacune et en créant une prime d'émission d'un montant de 122,45 euros.

Les parts nouvelles seront créées avec jouissance à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital. Elles seront alors complètement assimilées aux parts anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, et après avoir constaté que le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2018 fait apparaître un report à nouveau débiteur d'un montant de 1.212.120 euros, décide d'amortir cette perte en réduisant le capital d'une somme de 1.212.120 euros, le ramenant ainsi de 1.221.120 euros à 9000 euros.

Pour avis, La Gérance.

N° 60

SCI VACCAJO

SCI au capital de 1.524,49 €
Siège social : 1, rue Daniel Agostini
20137 Porto-Vecchio
348 072 679 RCS Ajaccio

MODIFICATIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à Bonifacio (Corse-du-Sud) Bancarello, route de Sartène, en date du 16/07/2019, le capital a été réduit d'une somme de 244 € pour être ramené à la somme de 1.280,49 € par voie de rachat et d'annulation de parts sociales. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 61

NEGRONI ETUDES
ENERGIES SERVICES
NEGRONI E.E.S.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
24, Rue Chanoine Bonérandi
Immeuble Guadello, Bât E
20200 Bastia
503 906 778 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08 octobre 2019 et du procès-verbal de la gérance en date du 22 novembre 2019, le capital social a été réduit d'une somme de 7.920,00 euros, pour être ramené de 10.000 euros à 2.080,00 euros par la réduction de la valeur nominale des parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 9 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à dix mille euros (10.000 euros)."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à deux mille quatre-vingts euros (2.080,00 euros)."

Pour avis,
La Gérance.

N° 62

AVIS

« Suite à AGE du 13/09/2019, enregistrée au SIE d'Ajaccio le 18/11/2019 Réf 2019 A 01694, la SARL «TERRA MARINA», siège Villa Marine, 20169 BONIFACIO, capital 80.980 €, RCS Ajaccio 385.060.561, a procédé à une augmentation de capital de 122 €. Le capital social passe à 81.102 euros (4006 parts de 20,245 €) : apport de 3 parts par Mr Antoine AMADEI et 3 parts par Mme Joséphine AMADEI ».

Pour avis,

N° 63

UNICA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7125.00 €
Siège social : 3, Rue Fred Scamaroni
20137 Porto-Vecchio
485 387 484 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 04 novembre 2019 : L'article 9 des statuts a été modifié de la manière suivante : Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de sept mille cent vingt cinq (7125) euros. Il est divisé en quatre cent soixante-quinze (475) parts sociales de quinze (15) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze (199.975) euros. Il est divisé en quatre cent soixante-quinze (475) parts sociales de quatre cent vingt et un (421.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 64



B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

RESILIATION AMIABLE DE LOCATION-GERANCE

La Location-gérance du fonds de commerce de snack, sandwicherie, vente de boissons non alcoolisées et à l'enseigne «Day & Night», sis à BASTIA (20200) Place du Marché, 2 Rue Sébastiano d'Alzeto, qui avait été consentie suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 21 Janvier 2019, par la société «D.F.C. DEVELOPPEMENT», société à responsabilité limitée au capital de 7.500 € dont le siège social est à BASTIA (20200) Quartier Giambelli - Villa Rita, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 444 406 037, à Monsieur Laurent FERRENTI demeurant à BASTIA (20200) Bât 4, route Impériale, a pris fin le 17 Octobre 2019 par sa résiliation amiable, intervenue aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 17 Octobre 2019, enregistré à BASTIA le 29 Octobre 2019, dossier 2019 00038414, référence 2B04P31 2019 A 01701.

Pour unique insertion.

N° 65

AVIS

Suivant acte SSP en date à OLMETO, du 31/10/2019, le contrat de location-gérance consenti par : Mme Blanche-Marie MONDOLONI épouse LEONETTI, née le 31/10/54 à AJACCIO (2A), de nationalité Française, demeurant Lieu-dit Cipinello, 20113 OLMETO, au profit de M. François LEONETTI, né le 02/04/76 à AJACCIO (2A), de nationalité Française, demeurant Lieu-dit Cipinello, 20113 OLMETO et concernant Un fonds de commerce de mécanique automobile, vente de véhicules automobiles connu sous l'enseigne "GARAGE DU VALINCO", sis et exploité à OLMETO 20113, Lieu-dit Cipinello, immatriculée au RCS d'AJACCIO n° 451 284 905 a été résilié purement et simplement à compter du 31/10/2019.

N° 66

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à CALVI du 01/12/2018.
Par Mme GUGLIELMACCI Cécile demeurant à ST IGNACE, 20214 CALENZANA et Mme LUCCHETTI Claudine demeurant à LUPINELLU, 20214 CALENZANA.
A SAS INDIJEANS demeurant à CASATORRA, 20620 BIGUGLIA.
D'un fonds de commerce de Prêt à porter à l'enseigne Coté Plage sis et exploité à La Roseraie, 2 Av Christophe COLOMB, 20260 CALVI.
Pour une durée de 1 an à compter du 01/12/2018, a pris fin par résiliation amiable le 30/09/2019

Pour avis,

N° 67

STEPHANE PIETRI TAXI
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : Lieu-dit Quercioli
20136 Bocognano
832 411 565 RCS Ajaccio

AVIS DE RESILIATION DE LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 26 aout 2019, Monsieur Yves RUSTARUCCI, demeurant Immeuble Panoramic - Les Letizia - Bât D - 20000 AJACCIO, a mis fin au contrat de location-gérance qui avait été conclu en date du 28 décembre 2017 avec la société STEPHANE PIETRI TAXI, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros sis Lieu-dit Quercioli, 20136 BOCOIGNANO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 832 411 565, représentée par Monsieur Stéphane PIETRI, demeurant Lieu-dit Quercioli, 20136 BOCOIGNANO, portant sur l'exploitation d'une licence de taxi N°44 sis et exploitée, 20000 Ajaccio.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 68

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 19/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :
Dobey (SAS), Lieu-dit Costa
Via Stazzola, 20226 Belgodère
Activité : Salon de thé - Bar (Licence IV)
Snack (PR)
RCS Bastia : B 812 831 220, 2015 B 385
Date de cessation des paiements : 23/09/2019
Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :
<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 69

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 19/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :
Mathys (SAS), Lieu-dit U Furnellu
20217 Saint-Florent
Activité : Restauration
RCS Bastia : B/815 013 834, 2015 B 636
A fixé la durée de ce Plan à 10 ans
Commissaire à l'exécution du Plan :
SELARL BRMJ
[Me Bernard ROUSSEL]
17, Boulevard Paoli
CS 0002
20200 Bastia Cedex 9

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 70

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 19/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
Origin Voyages (SAS)
Résidence Fior di Macchia - Bât 5
20200 Bastia
Activité : Voyagiste - Agence de voyage sur Internet
RCS Bastia : B 798 208 591, 2013 B 514
Date de cessation des paiements : 13/10/2019
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 71

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 19/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
A Citadella (SAS), Lieu-dit Aliborni
Route Nationale 197, 20260 Lumio
Activité : Supermarché
RCS Bastia : B 810 255 307, 2015 B 130
Date de cessation des paiements : 05/11/2019
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 72

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 19/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :
Quali Plac 2B (SAS)
"Placo 2B" 191 Avenue Aristide Briand
94230 Cachan
Activité : Travaux d'isolation - Tous travaux de maçonnerie
RCS Bastia : B 492 877 568, 2006 B 434
[Radié]
RCS Créteil : 2019 B 6518
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 73

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 19/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
Paisolu di Lutina (SAS)
Hameau de Lutina
20237 Poggio-Marinaccio
Activité : Fabrication de bière artisanale à Canale, Folelli, 20213 Penta di Casinca
RCS Bastia : B 535 025 175, 2011 B 455
[En dissolution]
Date de cessation des paiements : 04/10/2019
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 74

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 19/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
GB2H (SAS) - "EMILE'S"
Quai Adolphe Landry, 20260 Calvi
Activité : Restauration traditionnelle
RCS Bastia : B 838 370 906, 2018 B 209
Date de cessation des paiements : 17/10/2019
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 75

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 19/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :
Dupuis Eric, 9, Place du Marché
"Les Divas", 20200 Bastia
Activité : Prêt à porter féminin - Chaussures
RCS Bastia : A 320 101 165, 90 A 380
Immatriculation secondaire :
60, rue Fesch, 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 2004 A 377
Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard ROUSSEL]
17, Boulevard Paoli
CS 0002
20200 Bastia Cedex 9

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 19/11/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 10 ans à l'encontre de :

Amore Rosario
Né le 01/09/1966
à Bastia (Haute-Corse)
Domicilié : U Paradisu
Ld U Fondale
20200 Santa Maria di Lota
De Nationalité française
Non inscrit au RCS de Bastia
Gérant de la SARL Amore et Baldi Carrosserie
Carrosserie - Tôlerie - Peinture de véhicules
ZI de Furiani - 20600 Furiani
RCS Bastia : B 514 057 983 - 2009 B 335

Pour Extraire,

La Selari Me Nicole Casanova, Greffier.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 77



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

SCI 2GL

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 €

Siège social : Route de Lucciana
(20290) Lucciana

R.C.S. : Bastia N° 531 339 448

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 07 Novembre 2019, enregistré à BASTIA le 20 Novembre 2019, Dossier 2019 00041034, référence 2B04P31 2019 A 01799, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 07 Novembre 2019 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à LUCCIANA [20290] Route de Lucciana, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Pantalea GIANNUZZI demeurant à LUCCIANA [20290] Village de Lucciana, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur,



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tel : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

SCI LAETI

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 €

Siège social : Village de Lucciana
(20290) Lucciana

R.C.S. : Bastia N° 443 140 850

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 07 Novembre 2019, enregistré à BASTIA le 20 Novembre 2019, Dossier 2019 00041044, référence 2B04P31 2019 A 01801, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 07 Novembre 2019 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à LUCCIANA [20290] Village de Lucciana, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Pantalea GIANNUZZI demeurant à LUCCIANA [20290] Village de Lucciana, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur,

N° 79

FINOSELLO

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 €uros

en dissolution anticipée

Siège social : Résidence Parc Impérial

Le Trianon - 1, route des Cèdres

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio : 829 509 504

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 22 novembre 2019 enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 26 novembre 2019 dossier 2019 00040988, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur, Antony PERRINO.

S.A.S GIRASCHI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 euros

Siège social : Lieu-dit Vaccajola

RN 198, 20137 Porto-Vecchio

522 157 429 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 30 juin 2019,

L'actionnaire unique personne morale de la société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée S.A.S GIRASCHI a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société à compter du 30 juin 2019.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société dénommée S.A.S GIRASCHI au profit de la société dénommée VILAURO, actionnaire unique personne morale de la société dénommée S.A.S GIRASCHI, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société dénommée S.A.S GIRASCHI peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 81

VEIRY GIOVANNONI

Société Civile de Moyens

En liquidation

Au capital de 1509.25 euros

Siège social : 30, Cours Napoléon

20000 Ajaccio (Corse)

320 229 818 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2018, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 octobre 2018, suivi de sa mise en liquidation.
- A été nommé comme liquidateur : Monsieur MARC ANGE GIOVANNONI, demeurant à AJACCIO [Corse] 30 Cours Napoléon, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : 30 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

FINOSELLO

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 €uros

Siège social : Résidence Parc Impérial

Le Trianon - 1, route des Cèdres

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio : 829 509 504

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 05 novembre 2019 et tenue au siège social, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires ; procès-verbal enregistré au SPFE d'Ajaccio le 26 novembre 2019 dossier 2019 00040987.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation.

Elle a nommé monsieur Antony PERRINO aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Gérant, Antony PERRINO.

N° 83

MAKI MAQUIS

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 2000 euros

Siège : 50, rue Saint Alexandre

Cateraggio, 20270 Aléria

Siège de liquidation :

50, rue Saint Alexandre, Cateraggio

20270 Aléria

834044091 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre LORENZI, demeurant 51 Maison Picchini - Le Fort - 20270 ALERIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 50 rue Saint Alexandre, Cateraggio, 20270 ALERIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 84

U TALAVELLU
Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 300 euros
Siège social : 2, Rue Capitaine Bosc
20000 Ajaccio (Corse)
494 704 174 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2019, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 12 novembre 2019 suivi de sa mise en liquidation.
 - A été nommée comme liquidatrice : Marie-Saveria Simone BOUR, demeurant à Immeuble Valéri, Bâtiment A, Chemin de Biancarello, 20090 AJACCIO, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
 - Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Immeuble Valéri, Bâtiment A, Chemin de Biancarello, 20090 Ajaccio.
 - C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
 - Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.
- Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 85

« A FABRICA DI L'OMU »
Société Coopérative de Production
à Responsabilité Limitée
à Capital Variable
Siège social : Pôle de Suartello 2
Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 800 157 190

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 Novembre 2019 :

- Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
- approuvé les comptes de liquidation ;
 - donné quitus au Liquidateur Monsieur NEGRONI Philippe demeurant Résidence I Frati, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO et déchargé ce dernier de son mandat ;
 - prononcé la clôture des opérations de liquidation.
- Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.
- Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 86

SCI MAREVIC
SCI au capital de 1.000 €
Siège social : 7, Vanga Di l'Oru
20221 Santa-Maria-Poggio
490 654 183 RCS de Bastia

Le 20/11/2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Evelyn DUBRANA, 7, VANGA DI L'ORU, 20221 SANTA-MARIA-POGGIO et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS de Bastia.

N° 87



AVIS

Le 08/11/2019, la SAS COFINEL au capital de 151.500 euros sise Rés. Garcin, quartier de la Gare, 20250 CORTE, RCS BASTIA n°402 485 312, associée unique de la SARL SERVICES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT S.T.A.E. au capital de 50.000 euros sise RN 200, 20250 CORTE, RCS BASTIA n°418 594 016, a décidé la dissolution sans liquidation de S.T.A.E dans les conditions de l'article 1844-5 du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de Bastia dans les conditions légales.

Pour avis.

N° 88

ANONYMES ARCHITECTES
BEAUCE CAMPANA
GIRARD GUERRINI
LEDOUX TALEB
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 800 €
Siège social : Immeuble Serena
28, bis cours Paoli, 20250 Corté
500 436 506 RCS Bastia

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'assemblée générale des associés réunie au siège social de la société a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20 novembre 2019 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur CAMAPANA Antoine, demeurant à 20250 Corté, Immeuble Serena, 28, bis cours Paoli pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé à 20250 Corté, Immeuble Serena, 28, bis cours Paoli où la correspondance ainsi que tous les actes et documents concernant la liquidation devront être adressés ou notifiés.

Mention faite au RCS de Bastia.

N° 89

MAKI MAQUIS
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège : 50, rue Saint Alexandre
Cateraggio, 20270 Aleria
Siège de liquidation :
50 rue Saint Alexandre
Cateraggio - 20270 Aleria
834 044 091 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2019 au Aleria a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pierre LORENZI, demeurant 50 rue Saint Alexandre - CATERAGGIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

N° 90

MAORA BOAT CLUB
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Maora Plage - Plage de Maora
20169 Bonifacio
512 570 391 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 26/11/2019, l'EURL ELITOM au capital social de 1000 euros, ayant son siège social Plage de Maora 20169 BONIFACIO immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 512 570 391 en sa qualité d'associée unique de la SARL MAORA BOAT CLUB a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société à compter du 31/12/2019. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de MAORA BOAT au profit de la Société ELITOM, associée unique personne morale de MAORA BOAT CLUB sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis,



N° 91

L'EMERAUDE
SARL au capital de 1000 €
Siège social : Résidence San Ghuwan
Rue des Romarins
Lieu-dit Lazaretto, 20000 Ajaccio
812601052 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 16/10/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 16/10/2019. M. AGHALLOUCHE Fahmi, Chemin de Carosaccia - Résidence A Merendella - Bâtiment B - 20090 AJACCIO a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 92

TIP TOP
EURL au capital de 1 €
Siège social : 42, Allée des Lauriers
20213 Penta di Casinca
802379107 RCS Bastia

Par décision en date du 31/10/2019 l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation.

Liquidateur : Swiatly Sobol Celine, 42 Allée des Lauriers, 20213 Folelli.

Siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt RCS Bastia.

N° 93

SCI FILLACIER
SCI au capital de 1524 €
Siège social : 111, U Pinu
20290 Lucciana
SIRET : 34439533000014
RCS Bastia

Par décision du 15/10/2019 les associés statuant au vu du rapport du liquidateur a :

- Approuvé les comptes de liquidation,
- Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- Décidé la répartition du produit net et de la liquidation,
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation,
- Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Mention : RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 94

SCI FILLACIER
SCI au capital de 1524 €
Siège social : 111, U Pinu
20290 Lucciana
SIRET : 344 395 330 000 14
RCS Bastia

DISSOLUTION DE SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 29/09/2019, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. FILLACIER JEAN-LOUIS, demeurant à LUCCIANA 20290, 111 U PINU pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à LUCCIANA 20290, 111 U PINU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 95

Dénomination :
CASTEDIME
Forme : SCI Société en liquidation
Capital social : 100 euros
Siège social : Immeuble Les 3D
Lieu-dit Le Forcone, 20000 Ajaccio
451183933 RCS Ajaccio

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes de l'AGE en date du 30 octobre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 octobre 2019. Monsieur Richard DI MEGLIO, demeurant 11 rue des Haies, 78350 Les Loges en Josas a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse ou doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

N° 96



COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 32-19

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA
BP 48 - 20620 BIGUGLIA
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87
Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : Prestations de service de la gestion du temps de la petite enfance pour la crèche « A NINUCCIA »

Capacité d'accueil : 15 enfants

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier [réservé à la « copie de sauvegarde »] est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu exécution du marché : VILLAGE DE BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

Compétences : 60 %

Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le Lundi 25 novembre 2019

Date de remise des offres : Le Mercredi 18 décembre 2019 à 12H00

N° 99



COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 33-19

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA
BP 48 - 20620 BIGUGLIA
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87
Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : Prestations de service de la gestion du temps de la petite enfance pour la crèche « A NINNA »

Capacité d'accueil : 30 enfants

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R 213-1, R 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier [réservé à la « copie de sauvegarde »] est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu exécution du marché : Route Saint-Exupéry - FICABRUNA - 20620 BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

Compétences : 60 %

Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le Lundi 25 novembre 2019

Date de remise des offres : Le Mercredi 18 décembre 2019 à 12h00

N° 97

SOCIETE COOPERATIVE MARITIME
DE LAMANAGE DU PORT DE BASTIA

AVIS RECTIFICATIF D'ANNONCE LEGALE

Rectificatif à l'annonce parue dans ICN - Informateur Corse Nouvelle, n° 6791, le 18 Octobre 2019, concernant la société SCOP Maritime de Lamanage société à responsabilité limitée au capital de 177.696 €, dont le siège social est à Port de commerce Tour de la Capitainerie, 20200 BASTIA, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 381 946 060.

* Il y avait lieu de lire :

L'assemblée générale a nommé Madame Alexandra VALERY, née le 23 février 1989 à BASTIA, demeurant 2, Avenue Emile SARI, 20200 BASTIA au poste de Gérante pour une durée de 4 ans à compter du 23/09/2019, en remplacement de M. Marc Philippe RUTILI.

* en lieu et place de :

L'assemblée générale a nommé Madame Alexandra VALERY, née le 23 février 1989 à BASTIA, demeurant 2, Avenue Emile SARI, 20200 BASTIA au poste de gérante pour une durée de 4 ans.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 100



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Reconstruction d'un mur de soutènement - 2ème Relance RD 2 au PR 3+750 COMMUNE DE PILA E CANALI

Numéro de référence : 2019-DEP-0551

Date limite de remise des offres : 13/12/2019 à 15h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/11/2019

N° 101



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Relance - Travaux de réhabilitation et mise en conformité de la prise d'eau du Golo

Numéro de référence : 2019-CdC-0600

Date limite de remise des offres : 18/12/2019 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/11/2019

N° 98



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
2 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : AMO dans le cadre d'un plan d'action pour la prise en charge des jeunes majeurs, sortant de la protection de l'enfance, sur le territoire de la Collectivité de Corse.

Numéro de référence : 2019-2DEP-0581

Date limite de remise des offres : 16 décembre 2019 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: <https://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 novembre 2019

PROCHAINE PARUTION

ICN - 06/12/2019 - N°6798

N° 102



COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 35-19

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA
BP 48 - 20620 BIGUGLIA
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87
Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : Prestations de service de la gestion du temps enfance périscolaire à l'école Toussaint MASSONI.

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu exécution du marché : Groupe scolaire Toussaint MASSONI - 20620 BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

Compétences : 60 %

Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le Lundi 25 novembre 2019

Date de remise des offres : Le Mercredi 18 décembre 2019 à 12h00

N° 104



COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 34-19

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA
BP 48 - 20620 BIGUGLIA
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87
Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : Prestations de service de la gestion du temps enfance extrascolaire à l'école Vincentello d'Istria.

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu exécution du marché : Groupe scolaire Vincentello d'Istria - 20620 BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

Compétences : 60 %

Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le Lundi 25 novembre 2019

Date de remise des offres : Le Mercredi 18 décembre 2019 à 12h00.

N° 103



COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 36-19

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA
BP 48 - 20620 BIGUGLIA
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87
Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : Prestations de service de la gestion du temps enfance périscolaire à l'école Simone Peretti.

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu exécution du marché : Groupe scolaire Simone PERETTI - 20620 BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

Compétences : 60 %

Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le Lundi 25 novembre 2019

Date de remise des offres : Le Mercredi 18 décembre 2019 à 12h00

HÔTEL NAPOLEON AJACCIO

centre ville



BP 28
4 RUE LORENZO VERO
20181 AJACCIO Cedex 1
Tél : 04 95 51 54 00
Fax : 04 95 21 80 40
info@hotelnapoleonajaccio.com
www.hotelnapoleonajaccio.com

N° 105



COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 37-19

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA
BP 48 - 20620 BIGUGLIA
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87
Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : Prestations de service de la gestion du temps enfance périscolaire à l'école Vincentello d'ISTRIA.

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <http://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu exécution du marché : Groupe scolaire Vincentello d'ISTRIA - 20620 BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

Compétences : 60 %

Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le Lundi 25 novembre 2019

Date de remise des offres : Le Mercredi 18 décembre 2019 à 12h00

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITE SUR ICN



04 95 32 04 40



04 95 32 02 38



DERNIERES MINUTES

N° 106

CASA TERRA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de Saint-Cyprien
20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lecci du 25 novembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CASA TERRA
Sigle : CTIC

Siège : Route de Saint-Cyprien, 20137 Lecci
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : L'exercice de la profession d'intermédiaire immobilier, et toutes opérations de transactions portant sur les biens d'autrui pour l'achat, la souscription ou la vente (par bloc, par fraction, par lot, en l'état futur d'achèvement au comptant ou à terme) d'immeubles bâtis ou non bâtis, de fonds de commerce, d'actions, de parts de sociétés immobilières donnant vocation à une attribution de locaux, en jouissance ou en propriété, de parts sociales non négociables lorsque l'actif social comprend un immeuble ou un fonds de commerce, tout achat de biens immeubles aux fins de les revendre, et de façon générale toute activité de « marchand de biens », la division des immeubles en appartements, en locaux séparés, en lots, l'activité de lotisseur, l'entremise en matière commerciale sous toutes ses formes et dans tous les secteurs d'activités, la recherche (chasseur immobilier), la négociation, l'apport d'affaires, le montage immobilier et la transaction foncière et immobilière de tous biens, tout achat de biens meubles pour les revendre, soit en nature, soit après les avoir travaillés et mis en œuvre, l'étude, le conseil en matière commerciale, l'assistance managériale, à maîtrise d'ouvrage, en stratégie et développement pour toutes collectivités, entreprises ou tous particuliers,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Bastien Clessi-Beconcini, associé soussigné, demeurant route de Saint-Cyprien, 20137 Lecci La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 107

RECTIFICATIF

Ajout rectificatif à l'annonce parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" n°6793/94 le 8 novembre 2019 concernant la SARL LA VIEILLE CAVE, SARL au capital de 7.622,45 €, siège social à ALGAJOLA, « le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société ».

N° 108

SUPERETTE BIGUGLIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social :
Centre Commercial FIGABRUNA
20620 Biguglia
832 248 520 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2019 :

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 109

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale N°6781 parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" du Vendredi 09/09/2019 concernant :

L'avis de constitution d'une société à responsabilité limitée, la SARL DOLCE MARIA dont le siège social est à ALGAJOLA (Haute-Corse) 16 Chemin Sainte Lucie - Résidence Sopra Mare, Il y a lieu de rectifier et compléter le paragraphe « APPORT de la branche d'activité d'un fonds de commerce » ainsi qu'il suit :

« 2/APPORT d'un fonds de commerce : Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de 10 jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA et pourront dans le même délai faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de la Société Civile Professionnelle DOMINICI, FOUQUET, FOUQUET-ANTONIOTTI, MASSONI-LIEUTAUD, Immeuble LE NAPOLEON, Bt C, TOGA, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO.

Pour avis,
Me Alain SPADONI, Notaire.

N° 110

AVIS

Par AGO du 26/11/19, les associés de la société "LE PALOMA", SCI au capital de 1.000 € dont le siège est situé à BIGUGLIA (20620), 1, Lot. Campo Vallone - ZI de Tragone (RCS BASTIA 532 430 329), ont décidé de nommer à compter du 26/11/19 et sans limitation de durée, Madame Juliana FRANCHI, demeurant à LUCCIANA (20290), Lotissement A Marinella 2, en qualité de nouveau Gérant en remplacement de Monsieur Icham SAFFOUR.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 111

AVIS

Par AGO du 26/11/19, les associés de la société "MINI MOI", SCI au capital de 500 € dont le siège est situé à BASTIA (20200), 15, Bd Paoli (RCS BASTIA 751 150 467), ont décidé de nommer à compter du 26/11/19 et sans limitation de durée, Madame Juliana FRANCHI, demeurant à LUCCIANA (20290), Lotissement A Marinella 2, en qualité de nouveau Gérant en remplacement de Monsieur Icham SAFFOUR.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 112

L.D.S.C.

"LOGISTIQUE, DISTRIBUTION, SERVICE, CONSEIL"
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Lieu-Dit Cannelle
20238 Centuri-411898596 RCS Bastia

AVIS

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 22/11/19, la société BPC CONSULTING, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est Le Village, 04320 SAUSSES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 412 112 450 RCS MANOSQUE a, en sa qualité d'associé unique de la société L.D.S.C. "LOGISTIQUE, DISTRIBUTION, SERVICE, CONSEIL", décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société L.D.S.C. "LOGISTIQUE, DISTRIBUTION, SERVICE, CONSEIL" peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,

N° 113

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25/11/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

LIGNAMERIA NUSTRALE

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : 15 Boulevard Général de Gaulle - 20200 Bastia

OBJET : Achat, vente et pose de Menuiseries de tous types, achat, vente et pose de vitrage de tous types.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRÉSIDENT : Monsieur Franck DASSI-BAT, demeurant Résidence ALBA CHIARA - Bâtiment B - Route du Macchione - 20600 BASTIA

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 114

ANTO

Société Civile Immobilière
Au capital de 160 euros
Résidence Les Terrasses de Toga
15, Hameau de Minelli
20200 Ville Di Petrabugno

ANNONCE LÉGALE RECTIFICATIVE

Dans l'annonce légale en date du vendredi 15 novembre 2019. Réf : 2019115-0016803, il fallait lire « associé indéfiniment responsable » au lieu de « associé indéfiniment et solidairement responsable ».

Pour avis,

N° 115

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 18/09/2019 à Ajaccio, enregistré au service des Finances Publiques d'Ajaccio de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, le 18/09/2019, Dossier 2019 0039861, référence 2A04P31 2019 A 01691 ; Madame Véronique Jeannette Cécile GODEY épouse SANNA, commerçante, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le n° 490 919 776, demeurant Les Hauts de Petra Di Mare, Bât. B, Appartement 54, Avenue Maréchal Juin, 20090 Ajaccio, a cédé à la Société SARL A VITA HE BELLA, au capital de 1000 Euros, en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio, dont le siège social est à Ajaccio 20167, lieu dit MEZZAVIA, Immeuble Acqualonga I et II, représentée par Monsieur Jean-Philippe NICOLAQ, gérant, un fonds de commerce de «Salon de thé, Snack, Crêperie, Glacier, Pâtisserie, Paninis, Sandwiches» exploité sis à Ajaccio 20167, lieu-dit MEZZAVIA, Immeuble Menasse, Centre commercial, Chemin d'Acqualonga [Acqualonga I et II], comprenant les différents éléments incorporels et corporels. L'entrée en jouissance a été fixée au 18/09/2019.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE MILLE EUROS [30.000,00€]. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la validité et la réception des oppositions, élection de domicile est faite au siège de la dite société, Immeuble Menasse, Centre commercial Chemin d'Acqualonga [Acqualonga I et II], Ajaccio 20167, lieu-dit MEZZAVIA.

Pour avis et mention.

N° 116

AVIS

Par AGO du 26/11/19, les associés de la société "CORSICA PRIMA", SCI au capital de 100 € dont le siège est situé à BASTIA (20200), 15, Bd Paoli (RCS BASTIA 510 469 463), ont décidé de nommer à compter du 26/11/19 et sans limitation de durée, Madame Juliana FRANCHI, demeurant à LUCCIANA (20290), Lotissement A Marinella 2, en qualité de nouveau Gérant en remplacement de Monsieur Icham SAFFOUR.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 117

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°6788, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du vendredi 27 Septembre 2019 :

Concernant : avis de constitution S.A.S LES ROTISSERIES DE SAN MARTINU Il fallait lire : « Objet : - Le commerce de gros de viandes de boucherie, Rôtisserie et de plats cuisinés. »

Et non : « Objet : - La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de tout commerce de rôtisserie et de plats cuisinés. ». Comme écrit par erreur.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

“ LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.

”

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

POUR ANNONCER LES RENDEZ-VOUS DE VOS ASSOCIATIONS ET COMMUNES

INFO.ICN.SERVICE

sur www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne
de votre commune ou
de votre association

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers

Assemblées générales, conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux

Réunions,
colloques,
meetings

Inscriptions,
recrutements,
concours



JE VEUX COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, JE CRÉE MON COMPTE SUR www.icn.corsica/publier-une-info

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR
AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS M. STÉPHANE BRUNEL

TÉL. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :

ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

☐ Pour un an à la version papier pour **60€**

☐ Pour un an à la version web pour **30€**

☐ Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : _____ @ _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

Ci-joint mon règlement par :

☐ Chèque à l'ordre d'ICN ☐ Carte bancaire

N° :

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



LOI DE FINANCES 2020

SOLIDARITÉ: DU COUP DE POUCE AUX COUPS DE RABOT

Sommes-nous bien en marche vers une France plus solidaire, plus équitable?

À en juger par les réserves émises par les sénateurs qui ont examiné les dispositions et moyens arrêtés par le gouvernement en matière de solidarité, insertion et égalité des chances, dans le cadre de la loi de finances 2020, ce n'est peut-être pas gagné.

«**Filez-leur des mandales** quand ça ne va pas droit. [...] Inculquez-leur que la vie est à tout le monde et que pour bien vivre, il faut être libre et avoir de quoi bouffer.» Tels étaient les conseils que Frédéric Dard prodiguait aux grandes personnes en matière d'éducation des «mômes». C'était en d'autres temps. Depuis, l'argument selon lequel «qui aime bien châtie bien» n'est plus recevable. Sauf peut-être lors des manifs du samedi.

Cela étant, sans aller jusqu'à distribuer des mandales, les sénateurs Arnaud Bazin [groupe LR, élu du Val d'Oise] et Eric Bocquet [groupe communiste républicain citoyen et écologiste, élu du Nord], n'ont pas spécialement fait dans le câlin avec notre gouvernement made in nouveau monde. Il était justement question de ces politiques publiques censées garantir à tout le monde la vie et de quoi bouffer... Rapporteurs spéciaux de la commission des finances du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2020, adopté par l'Assemblée nationale, MM. Bazin et Bocquet se sont penchés sur son volet «Solidarité, insertion et égalité des chances», et ont pointé des faits qu'ils jugent inquiétants. En préambule de l'examen du rapport, le 20 novembre, le sénateur Bazin a par ailleurs tenu à souligner «les conditions difficiles» dans lesquelles lui et le sénateur Bocquet ont mené à bien leur rapport: «à la date impartie, seulement 34 % des réponses à notre questionnaire nous étaient parvenues! C'est symptomatique du peu de respect du gouvernement pour le Parlement».

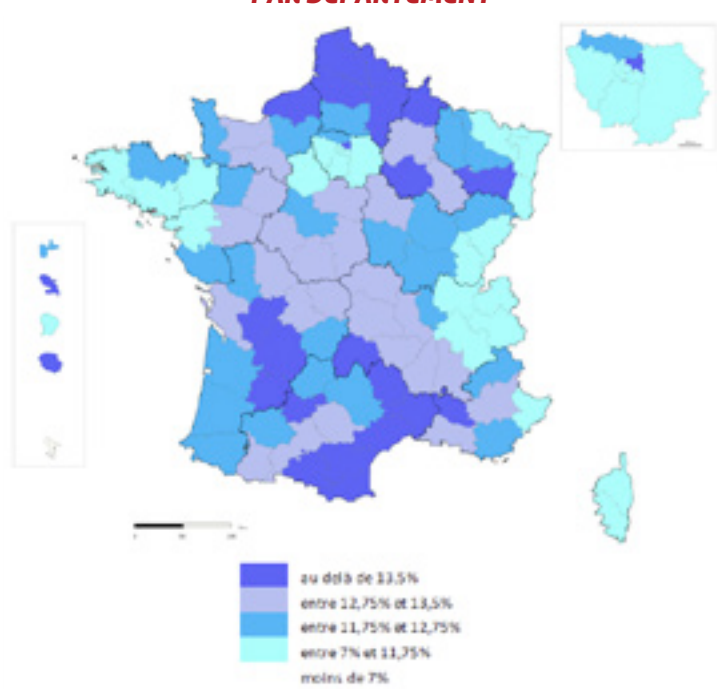
S'ils conviennent que, à périmètre courant, les crédits de la mission «Solidarité, insertion et égalité des chances» affichent une augmentation de près d'1,6Md€ en crédits de paiement, les rapporteurs soulignent presque aussitôt que ce bien beau budget «intègre, comme les années précédentes, de discrets coups de rabot touchant les plus fragiles». C'est que, expliquent-ils, cette hausse résulte principalement de l'augmentation «exponentielle» des dépenses de prime d'activité et d'allocation adulte handicapé (AAH) qui, avec les mesures de protection juridique des majeurs, représentent 20,7Md€ d'euros, soit plus de 80 % des crédits de la mission en 2020. Mais ce serait compter sans le fameux «en même temps». En effet, poursuivent les sénateurs, ces trois plus importantes dépenses sociales «ont fait l'objet de réformes paramétriques qui impacteront le montant des revalorisations annoncées, en neutralisant ou diminuant le bénéfice de ces augmentations. Ces réformes paramétriques permettent, pour l'État, de compenser, en partie, le coût des revalorisations annoncées». Ainsi, observent-ils, s'agissant de l'AAH, que le rapprochement des règles de prise en compte des revenus d'un couple à l'AAH sur celles d'un couple au RSA aura pour effet de faire réaliser au Gouvernement une économie de 287M€ par an entre 2020 et 2022. De plus, la disparition au 1^{er} janvier 2020 du complément de ressources – 179 € mensuels actuellement versés à près de 67000 personnes handicapées – mesure qualifiée d'«injuste et injustifiée» entraînera une économie

de 5,7M€ par an à partir de 2020. Tout aussi étonnant voire affligeant est de constater que la revalorisation de la prime d'activité* dont l'attribution est conditionnée à une demande déposée auprès de sa Caisse d'allocations familiales [Caf] bénéficie désormais aux tranches de revenus les plus élevés, au détriment des foyers modestes: 55 % des foyers bénéficiaires ont des revenus compris entre 1250 et 2000 € par mois en mars 2019 contre 39 % en mars 2018 tandis que la part des foyers aux revenus inférieurs à 1000 € passe de 41 % à 30 %. En outre, si le nombre de bénéficiaires a augmenté et si les demandeurs se sont bousculés aux portillons des Caf**, on observe de fortes disparités territoriales dans le taux de couverture. Il est par exemple à noter que, quoique ses habitants soient souvent accusés d'abuser des largesses de la solidarité nationale, la Corse, malgré un fort taux de pauvreté [19,6 % contre une moyenne nationale de 14,7 %], affiche un des plus bas taux de couverture pour cette prime. ■ PMP

*rappelons que la prime d'activité est censée «inciter les travailleurs (salariés ou non salariés) aux ressources modestes, à exercer ou reprendre une activité professionnelle et soutenir leur pouvoir d'achat»

**En mars 2019, indique le rapport, on dénombrait 4 117 730 foyers allocataires, soit + 47 % entre septembre 2018 et mars 2019. Le nombre de foyers allocataires supplémentaires liés à la réforme est estimé par la Caisse nationale d'allocations familiales à 1 250 000, dont 700 000 étaient éligibles à la prime d'activité avant la réforme mais n'y recouraient pas et 550 000 sont devenus éligibles avec la réforme

TAUX DE COUVERTURE DE LA PRIME D'ACTIVITÉ PAR DÉPARTEMENT



JUSTICE, PRISON

Un «cercle vicieux» qui fait questions

Organisées par le Groupe national de concertation prison (GNCP), qui réunit les représentants et représentantes d'associations, de fédérations et d'aumôneries intervenant autour de l'univers carcéral, les Journées nationales prison ont pour objectif d'interpeller et de sensibiliser le grand public à tous les aspects et implications de cette «sanction la plus utilisée, actuellement, par des magistrats qui rendent la Justice «au nom du peuple français», sanction qui frappe de plus en plus lourdement, et qui est réclamée, avec souvent beaucoup de passion, par l'opinion». Et de fait, depuis plusieurs décennies en France, le recours à l'emprisonnement est en constante augmentation. D'un peu plus de 26 000 personnes en 1975, la population écrouée qui atteignait déjà en 2002 environ 48 500 personnes est aujourd'hui de 82 708 personnes – soit une augmentation de 1% par rapport à 2018 – dont 11 890 personnes écrouées mais non détenues – soit une augmentation de 6,4% en un an, le nombre de matelas à même le sol, faute de lits en nombre suffisant ayant progressé pour sa part de 10% [chiffres du ministère de la Justice au 1^{er} octobre 2019]. Et, observe le GNCP, cette augmentation «se vérifie toujours lorsque ces chiffres sont comparés à l'évolution de la population française sur les mêmes périodes». Ainsi, d'un taux de détention qui était de 49,5 personnes pour 100 000 habitants en 1975 est-on passé à 87,6 pour 100 000 en 2002 et 101,5 pour 100 000 habitants en 2016. Différents facteurs concourent à cette élévation de la population carcérale. Le GNCP cite ainsi l'allongement important de la durée des peines de prison qui, pour autant, n'a pas fait disparaître les courtes et très courtes peines, d'autant que «la procédure de jugement en comparution immédiate contribue à l'accroissement de la population pénale, notamment pour les courtes peines: 70% des condamnations en comparution immédiates aboutissent à des peines de prison ferme». Également cités, le recours à la détention provisoire qui a augmenté ces dernières années pour atteindre un taux de 30%, l'un des plus hauts d'Europe, et «un fort contexte sécuritaire» qui se traduit sur le plan législatif par des lois plus répressives (état d'urgence, criminalisation de certains comportements...) et trop peu de soutien au développement dites «alternatives» appliquées dans la communauté. Or, observe le GNCP, plus on incarcère, plus, faute d'un accompagnement des détenus pour préparer leur sortie, le risque de récidive est élevé. Et plus les prisons sont surpeuplées. Le thème de ces 26^{es} Journées prisons, décliné partout en France du 23 au 30 novembre 2019, au travers de conférences, projections, spectacles et débats, est donc «Justice, Prison: sortir du cercle vicieux». À Ajaccio, ce thème sera repris le 3 décembre à partir de 14 h au Café du cours, où le Groupe local de concertation prison propose une conférence/débat pour le grand public, autour de la projection du film de Stéphane Cazes, *Ombline*, mettant en scène une jeune femme qui, ayant accouché en prison, va se battre pour prouver qu'elle peut assumer la garde de son fils à la fin de sa détention. Intervenants au sein de la maison d'arrêt et représentants de l'administration pénitentiaire et d'associations engagées auprès des personnes incarcérées animeront cette conférence. ■ PMP



25 %

de femmes aux «postes clé» de l'entreprise d'ici à 2025, c'est l'engagement qu'ont pris 27 compagnies aériennes dont Air Corsica, en signant le 19 novembre 2019, à Berlin, la charte 25by2025 lancée par l'Association internationale du transport aérien (Iata) pour faire progresser l'égalité des sexes dans le monde du travail.

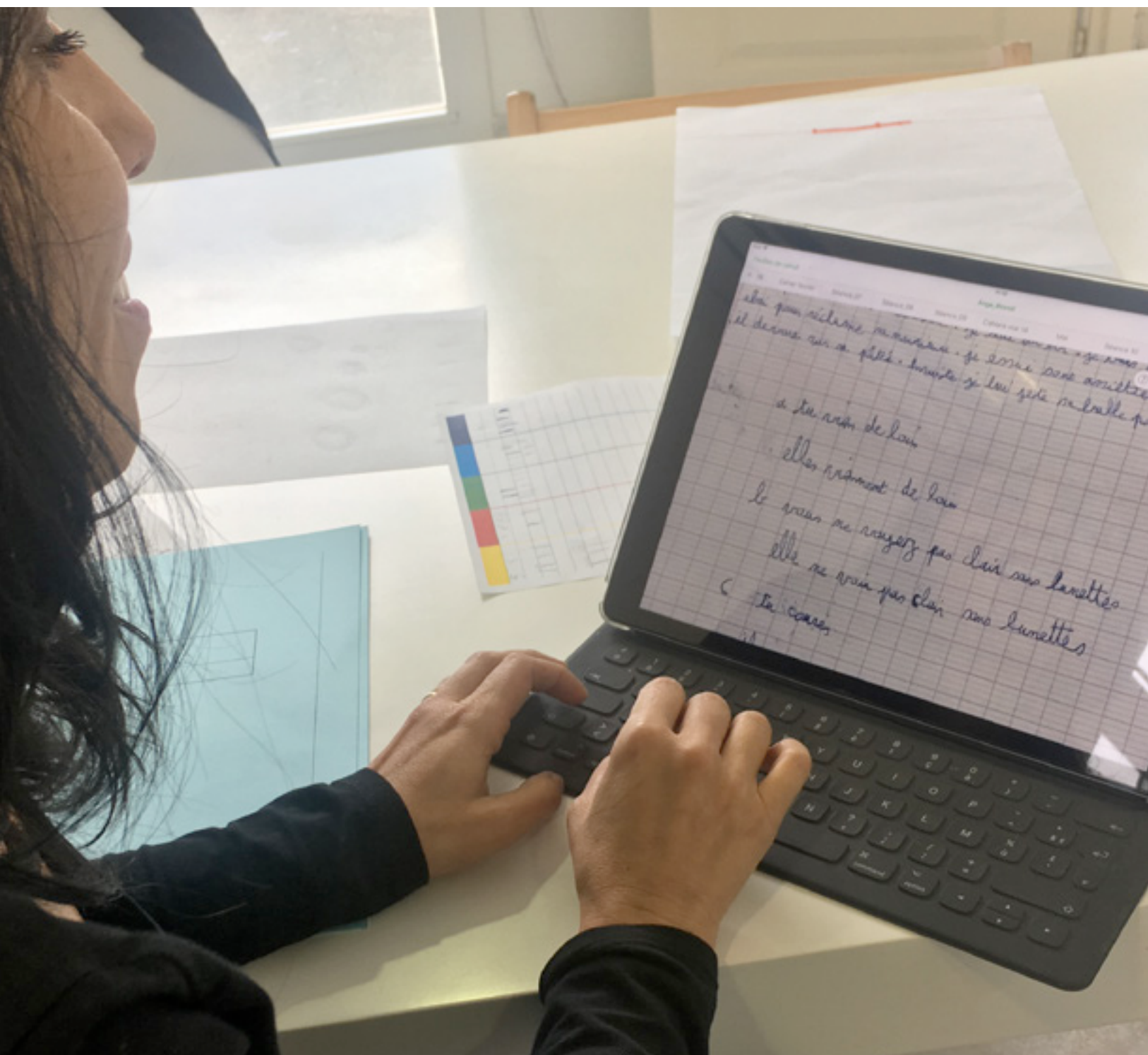
11 411

signatures recueillies entre le 20 et le 25 novembre 2019 pour la pétition du collectif citoyen Sonniu d'ortu qui veut pour Ajaccio «plus d'arbres et moins de béton» et le reclassement en zone naturelle ou agricole des 4 ha de la Pietrina classés zone constructible dans le PLU adopté le 25 novembre.

549

euros: le budget moyen des Français pour Noël 2019 est en légère baisse (-22€ par rapport à 2018), selon le dernier baromètre Cofidis. Le budget médian suit la même tendance et s'élève à 391€ (- 57€). 33% des sondés mettent de l'argent de côté tout au long de l'année pour cette occasion.

UNE MAUVAISE ÉCRITURE? ÇA SE SOIGNE!



« Tu as une écriture de cochon ». Cette remarque vous l'avez ou on vous l'a déjà faite.
Avoir une mauvaise écriture peut être pénalisant
dans la vie de tous les jours et particulièrement à l'école.
Depuis trois ans, Magali Flori accompagne les scolaires pour tenter de la corriger.

«**P**attes de mouches», «grossière», «illisible» ou encore «même Champollion n'arriverait pas à te déchiffrer». Cette liste non exhaustive de mots et expressions qualifiant une mauvaise écriture est largement répandue dans nos sociétés. Une idée subjective selon Magali Flori, graphopédagogue, qui depuis trois ans apporte son soutien et son expertise aux écoliers qui rencontrent ce type de difficultés dans leur manière d'écrire. Cette experte en rééducation de l'écriture préfère parler d'écriture «efficace». C'est-à-dire, qu'elle soit «lisible» pour le lecteur mais également pour la personne qui doit se relire. Le tout dans un geste qui ne fasse ni mal à la main, ni au poignet. Et pour conclure, le geste doit également être fluide et assez rapide pour prendre des notes selon le niveau scolaire ou le besoin du moment.

Si Magali Flori s'est lancée dans la graphopédagogie, c'est tout d'abord par besoin personnel: «Ma fille avait d'énormes difficultés au niveau de l'écriture. Nous sommes allées voir plusieurs médecins et spécialistes. Il n'y avait aucune pathologie médicale, ni un trouble «dys» ou neurologique. Elle écrivait juste très mal». Magali Flori se met alors à faire des recherches et trouve quelques astuces pour aider sa fille à avoir une meilleure écriture, comme la manière de tenir son stylo et des exercices. Le résultat est probant. Un peu plus tard, une amie ergothérapeute lui fait part du fait que beaucoup de personnes ont un souci avec le geste d'écriture. «C'est à ce moment-là que j'ai décidé de me former. J'ai contacté l'association 5E, créée par des anciens enseignants qui ont été confrontés à des élèves en difficulté et qui forment des graphopédagogues». La formation consiste à comprendre les mécanismes qui provoquent les gestes d'écritures, les liens entre la main et le cerveau et les mouvements pour former les lettres. L'association enseigne également la rééducation à l'écriture. Magali Flori insiste sur une chose: «Je ne suis pas médecin, je suis là pour apporter un soutien. Je suis plus dans la pédagogie. Si les causes d'une mauvaise écriture sont dues à un problème médical, je conseille aux parents d'aller voir un spécialiste».

Dans son activité, Magali Flori reçoit des parents dépassés et qui ne savent plus comment faire pour trouver une solution à la mauvaise écriture de leurs progénitures. Dans son bureau aux allures d'une salle de classe, situé à Bastia dans le quartier de Toga, elle accueille individuellement chaque enfant et adolescents: «La grande majorité des élèves que je reçois sont en primaire et en classe de 6^e, les collégiens et les lycéens sont un peu moins nombreux».

Mais, concrètement, quels sont les problèmes rencontrés? Car les «jolies» lettres cursives écrites sur les tableaux noirs dans les écoles des années 50 se font plutôt rares de nos jours. «On va retrouver des enfants qui ne tiennent pas leurs lignes ou qui écrivent en cursives et capitales dans le même mot. Des grandes lettres, peu d'espaces entre les mots mais également de la lenteur pour recopier un texte».

Pour corriger ces défauts d'écriture Magali Flori propose plusieurs exercices: «Je rencontre les jeunes une fois par mois. Durant la première séance, je fais recopier un texte. Cela permet d'identifier les défauts. Les parents sont toujours présents pendant les séances. Je filme également l'enfant pour qu'il visualise la manière dont il tient son stylo mais également sa posture. Les problèmes d'écritures sont presque toujours liés à un mauvais maintien du stylo».

Cette rééducation à l'écriture dure environ un an. «Le temps d'une année scolaire». Pendant les séances qui durent une heure, des exercices pour délier les doigts sont effectués et bien sûr des exercices d'écriture. Magali Flori travaille avec des outils pédagogiques simples que les parents peuvent facilement reproduire à la maison comme des feuilles d'imprimante parsemées de colonnes

et de points pour que l'enfant puisse mieux se repérer dans le déplacement de son coude et enchaîner les phrases. «J'essaie de rendre les différents ateliers ludiques. C'est important pour capter l'attention des plus jeunes. Nous ne sommes pas là pour recopier des centaines de lignes jusqu'à ce que l'écriture soit lisible. On travaille sur des phrases réécrites trois ou 4 fois. On fait également des exercices chronométrés». Les ateliers ont aussi pour objectif le bon maintien d'un stylo ou d'un crayon. «On utilise des crayons de formes triangulaires, ils sont bien plus pratiques et faciles à prendre en main» explique Magali Flori.

Et, bonne nouvelle, pour les parents, une mauvaise écriture ça se «soigne». «En quelques séances seulement, on arrive à corriger les principaux défauts. Bien sûr, il faut que ce que l'on fait en séance soit complété par des exercices à la maison. Environ 10 minutes par jours. On voit des cas où les progrès sont spectaculaires. Il y a aussi des rechutes, cela peut arriver».

Mais très souvent les résultats sont là. Sur son écran d'ordinateur Magali Flori enregistre scrupuleusement les progrès réalisés par chaque enfant. «On note très souvent un redressement de l'écriture, elle devient «normalisée», et correspond aux attentes de l'éducation nationale».

Selon Magali Flori, avoir une mauvaise écriture peut également avoir d'autres conséquences cachées, comme des soucis en orthographe ou en grammaire. «Le besoin de se concentrer pour bien écrire peut distraire l'enfant et le perturber dans son écoute en classe».

Christophe GIUDICELLI

«Je ne suis pas médecin, je suis là pour apporter un soutien. Je suis plus dans la pédagogie.»



CARNETS DE BORD

*Des murs aux plafonds
en passant par l'arme atomique*

par Béatrice HOUCHARD

Journaliste successivement à La Nouvelle République
du Centre-Ouest, La Vie, Le Parisien, Le Figaro et L'Opinion.
Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de
À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),
Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),
Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



21 NOVEMBRE

C'est une histoire de mur qui pourrait se transformer en boomerang. Le quotidien *Le Parisien* explique que, pour le gouvernement, la date du 5 décembre [avec les grèves qui vont avec contre la réforme des retraites] est considérée comme «un mur». En plus haut lieu, c'est-à-dire à l'Elysée, on craindrait «le mur du 5 décembre». Bien sûr, cette expression prononcée par un conseiller du président de la République était «off», donc destinée à ne pas être écrite ou répétée. Mais le maladroit a parlé devant plus de vingt personnes. Depuis quand peut-on garder secrète une «petite phrase» prononcée devant vingt journalistes?

Le mal est fait. Car un mur, au mieux ça sépare, au pire on se fracasse la tête dessus. La perspective est tellement sombre, a ajouté le bavard conseiller, qu'elle pourrait entraîner le report d'une partie de l'agenda diplomatique d'Emmanuel Macron. Pour résumer: il y a le feu et l'on craint, outre une paralysie des transports au-delà du 5 décembre, une convergence [la fameuse «convergence des luttes» chère à Jean-Luc Mélenchon] entre les fonctionnaires, les étudiants, les personnels hospitaliers voire, pire encore, les policiers, angoisse suprême du pouvoir en place. Mais sans doute n'était-il pas utile de clamer ce refrain anxiogène sur tous les toits médiatiques. Le «nouveau monde», deux ans et demi après son accession aux plus hautes responsabilités, continue de commettre des erreurs de débutant.

22 NOVEMBRE

Il y a des dates, comme ça, qu'on n'oublie jamais. Le 22 novembre, c'est à la fois la naissance du général de Gaulle, en 1890 à Lille, et l'assassinat de John Kennedy, en 1963 à Dallas. Dans *Les photos insolites de Charles de Gaulle*, superbe livre à offrir et à s'offrir pour Noël, les journalistes Philippe Goulliaud et Caroline Pigozzi ont choisi, pour réunir les deux hommes, plusieurs photos de la visite du jeune président américain à Paris, ainsi qu'une image de ses obsèques à Washington. Le général de Gaulle, en uniforme, avait ouvert le cortège des grands de ce monde derrière le cercueil de Kennedy, l'accompagnant à pied jusqu'au cimetière d'Arlington. Il est aussi, notent les auteurs, le premier représentant étranger qu'avait reçu alors Jackie Kennedy. Elle lui avait même offert une rose blanche. L'amitié franco-américaine, en ce temps-là, alors que Donald Trump n'avait que 17 ans, ça avait de la gueule

23 NOVEMBRE

Si vous pouviez choisir une nationalité, laquelle prendriez-vous? Réponse: la nationalité française. La France occupe la tête du palmarès des «meilleures nationalités du monde», et cela fait huit ans que ça dure. Il s'agit d'un classement qui pointe l'indice de qualité [QNI] calculé par deux universitaires, Kálin et Kochenov. Parmi les critères retenus, la puissance économique, le développement humain, la paix, la stabilité, la liberté de mouvement et d'installation. L'Allemagne occupe la deuxième place et les Pays-Bas la troisième, dans un palmarès où les pays européens se taillent la part du lion. Emmanuel Macron aurait donc bien raison quand il déclare, devant des étudiants d'Amiens, sa ville natale: «*En ce moment, notre pays est, je trouve, trop négatif sur lui-même [...] On a l'impression, si on s'écoute collectivement, si on branche la radio ou qu'on allume la télé, que tout est terrible.*» Oui, dans l'absolu il a raison. La France est un pays privilégié qui n'a d'ailleurs aucune envie de raboter ses privilèges. Mais c'est comme la température extérieure: il y a celle qu'indique le thermomètre et la température ressentie par ceux qui mettent le nez dehors. Face à la dépression collective que n'en finit pas de traverser le pays et à la colère exprimée par les Gilets jaunes, le président de la République, qui aime la «provoc» et le revendique, devrait se méfier: à trop chanter aux Français que «*tout va très bien, Madame la marquise*», il risque de contribuer à fournir du feu aux incendiaires. Il doit à la fois parler vrai, rassurer, écouter, ne pas faire peur et ne pas peindre en rose ce qui est gris. Dur métier, décidément.

24 NOVEMBRE

Justement, l'heure est venue d'allumer des contre-feux et les ministres ou proches du chef de l'État semblent être en mission pour expliquer qu'il n'y a pas de mur du 5 décembre. La palme à Richard Ferrand qui, dans *Le Journal du Dimanche*, appelle à «*sortir de la neurasthénie*» et à «*mesurer le dynamisme de notre pays*». Les Français, il en est certain et l'aurait constaté sur le terrain, «*sont nettement plus confiants qu'il y a quelques années*». La méthode Coué, ça ne fait jamais de mal. Sur le 5 décembre et la réforme des retraites, à laquelle personne ne comprend plus rien, le président de l'Assemblée nationale prononce une petite phrase importante: «*Nous allons devoir tendanciellement devoir travailler plus*» [ah, ce délicieux «tendanciellement»!]. Il ajoute, histoire de le discréditer



Illustrations d'après photos DR

par avance, que le mouvement de protestation sera *«une mobilisation pour conserver les inégalités»*. Le JDD l'a-t-il fait exprès ou pas? Pour illustrer l'entretien, sur le site internet du journal [dans le papier imprimé, la photo a été recadrée], on peut voir Richard Ferrand assis sur un fauteuil à dorures, avec au fond les lambris du palais national qui l'abrite. Vous avez dit *«inégalités»*?

25 NOVEMBRE

Une nouvelle fois, le pape François n'y est pas allé de main morte et c'est symboliquement fort qu'il ait choisi Hiroshima et Nagasaki pour condamner l'arme nucléaire: *«Je désire redire avec conviction, a-t-il déclaré au Japon, que l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires est aujourd'hui plus que jamais un crime, non seulement contre l'homme et sa dignité, mais aussi contre toute possibilité d'avenir dans notre maison commune. L'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires est immorale. Nous aurons à en répondre.»*

On se doute bien que l'Église catholique n'a jamais prôné l'utilisation de la dissuasion nucléaire pour faire la guerre. Mais elle l'avait longtemps considérée comme une sorte de mal nécessaire. Dans les années 1980, le pape Jean-Paul II déclarait ainsi que *«dans les conditions actuelles, une dissuasion fondée sur l'équilibre, non certes comme une fin en soi, mais comme une étape sur la voie d'un désarmement progressif, peut encore être jugée comme moralement acceptable.»*

En France, ce sont les militaires qui risquent d'être embarrassés. Car ils sont nombreux à être catholiques pratiquants et donc à se trouver dans une posture compliquée: le militaire doit justifier la possession et son utilisation éventuelle de l'arme nucléaire; le catholique doit la condamner comme l'a fait le pape François.

26 NOVEMBRE

C'est parti pour la présidentielle! Pas un journal, pas une radio qui ne commence à nous annoncer, nous expliquer [on n'ose ajouter «nous vendre»] le match de 2022: bien sûr, il s'agira d'un match retour entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen. Pour faire monter le suspense, il faut bien sûr trouver le politologue ou le responsable politique qui joue à se faire peur en annonçant que, oui, Marine Le Pen peut gagner.

Alors, peut-elle gagner? La présidente du Rassemblement national peut-elle, en cinq ans, passer de 33,9% [et 10 millions et demi de voix, ce qui était énorme] à la barre des 50%? Tout le monde a un avis sur la question. En réalité, personne n'en sait rien. En politique, la boule de cristal n'est d'aucun secours pour qui a l'imprudence de se risquer au jeu des pronostics. Si l'élection avait lieu dimanche, c'est probablement à ce match là qu'on assisterait. La droite est dans les choux, le Parti socialiste mille pieds sous terre, Jean-Luc Mélenchon en chute libre. Et Marine Le Pen a [presque] réussi à faire oublier le débat calamiteux de l'entre deux tours de 2017. Elle a réussi un rétablissement que peu lui prédisaient, preuve qu'elle a de la ressource. Mais l'élection n'a pas lieu dimanche. Emmanuel Macron vient tout juste de passer la moitié [«l'hémistiche», comme il dit] de son quinquennat. Il peut s'en passer des choses, en deux ans et demi!

Voyez les précédents mandats présidentiels: à deux ans et demi de l'échéance, à quels seconds tours devait-on assister? Avant l'élection de 1965, le général de Gaulle devait être élu au 1^{er} tour dans un fauteuil. Avant 1969 et 1974, la question ne se pose pas puisque les élections ont été anticipées pour cause de démission puis de décès. Avant 1981, les sondages ont très longtemps donné un Giscard réélu face, sans doute, à Michel Rocard. Avant 1988, François Mitterrand semblait en réelle difficulté après la victoire de la droite aux législatives de 1986 et face à la poussée de Raymond Barre. Avant 1995, Jacques Delors devait disputer la place à Edouard Balladur. Avant 2002, Lionel Jospin devait achever Jacques Chirac. Avant 2007, on avait bien vu venir Nicolas Sarkozy mais pas Ségolène Royal. Avant 2012, Dominique Strauss-Kahn semblait, aux yeux de beaucoup, un candidat imbattable. En 2017, Alain Juppé puis François Fillon sont apparus comme devant facilement battre François Hollande. Et qui, dans l'opinion, connaissait Emmanuel Macron en novembre 2014? On connaît les résultats de chacune de ces élections...

Tout cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas un nouveau duel entre les «mondialistes» d'Emmanuel Macron et les «nationaux» de Marine Le Pen, mais la prudence s'impose. Si le duel annoncé se produit, on sera dans l'inédit. Pour Emmanuel Macron, ce serait une confirmation. Pour Marine Le Pen, une revanche. À condition qu'elle réussisse à percer ce qu'on appelle le «plafond de verre». Son «mur» à elle. ■

La sélection de la rédaction

Dos au mur

Photographe plasticienne, Raphaëlle Duroselle est également journaliste. Alors que différents rapports ou ouvrages ont mis en évidence la surpopulation carcérale en France et ses corollaires (insalubrité, violence en hausse...), elle a choisi de réaliser un travail sur la question de « l'enfermement en prison ouverte » et la politique de « décarcération » menée activement dans certains pays du nord de l'Europe. « Face à la surpopulation carcérale, les pays du nord ont fait le pari, il y a plus de 60 ans, des prisons ouvertes. Aujourd'hui, ils affichent l'un des plus faibles taux d'incarcération au monde, explique-t-elle. Le cas de la Finlande est assez intéressant, car avant de se tourner vers cette politique, le pays affichait le taux de criminalité le plus élevé d'Europe. Là-bas, certains centres « sans barreaux », généralement aménagés dans des zones rurales, ressemblent à de petites fermes ou à des villages ouvriers. On en compte au total 13 (contre 15 prisons fermées). Celles-ci concentrent en tout plus d'un tiers de la population carcérale et ont pour objectif d'assurer la réhabilitation des détenus et de diminuer les risques de récidives. Les tentatives d'évasion sont très rares, car elles signifient retour à la prison traditionnelle. L'objectif de ces centres de détention, est de leur donner une seconde chance et de leur permettre ainsi, une fois leur dette payée, de pouvoir se reconstruire une nouvelle vie. La prison n'a pas de sens si en filigrane il n'y a pas la réinsertion ». Raphaëlle Duroselle s'est donc rendue en Finlande où elle a rencontré les détenus des prisons ouvertes de Ojoinen et de Vanaja, puis elle est allée en Corse, au domaine de Casabianda, unique prison ouverte de France. « Il s'agit d'un travail artistique personnel, basé sur la capacité de chacun à se créer des limites, des frontières, précise-t-elle. J'ai voulu rencontrer ces hommes et ces femmes qui passent une partie de leur peine en prisons ouvertes. Une chance que le système leur offre, mais aussi une épreuve car dans ces prisons sans barreaux, sans murs ni miradors, la détention devient mentale ». Pour imaginer ce concept de démarcation virtuelle entre liberté et détention, elle a choisi, lors des prises de vue extérieures, de photographier les prisonniers à travers un filtre plastique, afin de montrer l'existence de ces limites intellectuelles. Ces photos vont de pair avec celles de paysages où, à l'inverse la frontière, n'existe pas. « Il me tient à cœur que ce travail existe, soit vu et circule auprès du plus grand nombre. Il s'agit d'une vraie réflexion sur nous-même et sur la société que nous voulons créer demain. Qu'est ce qui nous relie à ces femmes et ces hommes qui ont accepté la prison sans barbelés, de se mettre à l'épreuve de leur humanité, de se contenir dans des frontières qu'ils vont devoir se construire eux-même... » L'Université de Corse s'intéresse également à ce mode de détention via le travail de l'Équipe méditerranéenne de recherche juridique dirigée par le professeur André Giudicelli. La présentation de cette exposition marque le lancement de ce projet de recherche.

Jusqu'au 15 janvier 2020. Bibliothèque universitaire, Campus Grimaldi, Corte. ☎ 04 95 45 06 27 & studia.universita.corsica



Sampieru Corsu

Il s'appelle Doria Petru, mais appelez-le plutôt DiPi. Réalisateur, il vit à Paris, mais ne jure que par ses origines corses, ce qui n'est pas toujours du goût de son imposante et possessive mère qui elle, revendique haut et fort, ses origines génoises. La période du riauquistu en Corse, Dipi en a entendu parler et il se pourrait même qu'il puisse en parler, mais sans trop savoir au juste de quoi il est réellement question. Détail que tout cela, du reste ! En mal de corsitude et de reconnaissance, Dipi a décidé de mettre le cap sur l'île, bien décidé à y tourner ce qui sera, à n'en pas douter, son chef-d'œuvre : un film sur celui qu'il considère comme le plus grand héros que la Corse ait jamais enfanté. À savoir Sampiero Corso. Celui qui, dit-on, inspira à Shakespeare son *Othello* et qui, aux yeux de Dipi est « le plus corse des Corses ». Maman Dipi, qui bien sûr est du voyage, approuve très modérément le projet : ce Sampiero farouchement opposé aux Génois et qui a une conception particulièrement expéditive du divorce, ça ne lui dit rien de bon. Mais s'il n'y avait que ça... Outre que le scénario est extrêmement mal documenté et mélange allègrement les époques et les figures historiques, il s'avère que les acteurs recrutés sur place par Dipi n'ont aucune expérience, mais qu'ils ont une propension fâcheuse à vouloir un peu trop entrer dans la peau de leurs personnages, ce qui suscite des situations parfois tendues... Toute ressemblance ou similitude avec des personnes et faits existants ou ayant existé n'est-elle que fortuite ? Umbèh ? ! Co-écrite par Jacques Thiers et Guy Cimino, une comédie en langue corse [surtitrée en français] interprétée par la troupe du Teatrinu.

Le 3 décembre, 18h30. Centre culturel universitaire, Corte. ☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica
Le 6 décembre, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



FESTA DI A NAZIONI



7 dicembre 2019 in Conca
20 ANNI DI L'ASSOCIU - 21 ANNI DI CILIBRAZIONI

18:00 - GHJESIA S^{TU} STEFANU

Messa Sulenna I Muvrini

Messa parata cù Munsignori Olivier de Gernay,
vescu di Còrsica. U coru di Santu Stefanu,
a confraterna Santa Cruci di Portivechju,
a confraterna San Francescu di l'Alta Rocca,
i 5 confraterni di Bonifaziu.

Prucissioni, Granitula, Muresca

Musicanti "L'avanzata"
Baddarini "a Girandola" è "Corsica Latina".
Cantu scola di Conca
Littura di l'Articulu di u 1735.

20:30 - TINDONU SCALDATU À I TENNIS

Cuncertu

Scola in festa

I donni di a Scola di cantu di i Fulelli

Intarvinanti: Pulitòlugu, pulitichi...

"A Festa di a Nazioni: da una iniziativa pulitica à una iniziativa paisana.."

Batti Profizi

Surghjenti

Video Missagiu di i corsi di fora
(Menton, Parigi, Munich, Miami, Sydney...)

Canta u Populu Corsu & Feli

"Rimix Corsi" cù dj jb Leccia

Dominici G



Battu Profizi



**INTRATA
10€**

DA BÌ È DA MANGHJÀ

Stamparia Sammarcelli - ☎ 04 95 30 01 80 - imprimerie.sammarcelli@orange.fr



Les Rendez-vous du Numérique

Créateurs, dirigeants de TPE ou PME, professionnels du tourisme, ces rendez-vous sont faits pour vous !

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud vous accompagne dans vos projets numériques :

Ateliers collectifs :

Les étapes clés pour booster le trafic de son site web, marketing digital, référencement, publicité,...

AJACCIO

18 novembre

9h30 > 12h00

Palais des Congrès

SARTENE

19 novembre

9h30 > 12h00

Centre d'art polyphonique

PORTO-VECCHIO

25 novembre

9h30 > 12h00

Gare maritime

Diagnostics personnalisés

Demandez un diagnostic personnalisé et bénéficiez d'un regard expert et objectif sur vos pratiques.

Infos et inscriptions :

www.dispositifnumerique-cci2a.com



Pour tout renseignement :

04 95 51 55 55

julie.fernandez@sudcorse.cci.fr